



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3254
15 juillet 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3254e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 15 juillet 1993, à 11 h 30

Président : Sir David HANNAY

(Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. CHEN Jian
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. PEDAUYE
Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
Fédération de Russie	M. LOZINSKIY
France	M. LADSOUS
Hongrie	M. ERDOS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. BENJELLOUN-TOUIMI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. MARKER
Venezuela	Mlle TRUJILLO

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 11 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN ANGOLA

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II) (S/26060 et Add.1 et 2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, de l'Egypte, de la Namibie, du Portugal, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. De Moura (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Hassan (Egypte), M. Gurirab (Namibie), M. Catarino (Portugal), M. Nyakyi (République-Unie de Tanzanie), M. Musuka (Zambie) et M. Shamuyarira (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du nouveau rapport (S/26060 et Add.1 et 2) du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II).

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/26064, lettre datée du 9 juillet 1993, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/26076 et S/26081, lettres datées des 13 et 14 juillet 1993, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Le premier orateur est le Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. Venancio De Moura. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à faire sa déclaration.

M. De MOURA (Angola) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, pour commencer dire "Bonjour" - "Bom Dia" - aux membres du Conseil. Je parlerai en portugais, qui est la langue officielle de mon pays. J'espère que le Secrétariat a fait le nécessaire pour m'aider à faire ma déclaration.

M. De Moura (Angola)

(L'orateur poursuit en portugais; interprétation d'après un texte anglais
fourni par la délégation)

C'est toujours un grand honneur pour nous de prendre la parole devant cette auguste instance du Conseil de sécurité, qui, aujourd'hui encore, va débattre et prendre des décisions importantes sur la situation grave et dramatique aux plans politique, militaire et socio-économique qui prévaut dans notre pays, la République d'Angola, par suite de la crise provoquée par M. Savimbi.

Au nom du Gouvernement de la République d'Angola, je tiens à louer les efforts que vous, Monsieur le Secrétaire général, et le Conseil de sécurité déployez en faveur du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale dans notre pays. Je tiens aussi à remercier Mlle Margaret Anstee pour le travail acharné qu'elle a effectué pendant toute la période où elle a oeuvré pour l'Organisation en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola.

Bien qu'il ne soit resté que peu de temps dans notre pays, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Beye, pour le travail soutenu et précieux qu'il a déjà accompli pour la cause de la paix et de la réconciliation nationale en Angola. Nous espérons que ses efforts incessants et remarquables seront couronnés de succès et nous aideront à rétablir la paix dont nous avons tellement besoin en Angola, sans qu'il y ait confusion entre le Gouvernement légitime et ceux qui agissent hors du cadre des règles de la coexistence et de la démocratie.

Nous exprimons nos remerciements à deux nobles fils de l'Afrique, le général Edward Unimna, du Nigéria, et le général Michael Nyambuya, du Zimbabwe, pour la manière brillante avec laquelle ils ont commandé le contingent militaire de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II (UNAVEM II). Nous sommes convaincus que le nouveau commandant, le général Chris Garuba, du Nigéria, dirigera l'UNAVEM II suivant l'exemple donné par ses compagnons d'armes avant lui. Le Gouvernement angolais examinera les moyens de faire en sorte qu'il s'acquitte de ses tâches de la manière la plus efficace possible.

M. De Moura (Angola)

Nous exprimons de nouveau au peuple brésilien ami, et notamment aux forces armées brésiliennes, nos sentiments de profonde tristesse à la suite du décès tragique du sergent Adilson Barbosa da Costa, qui était au nombre de ceux qui ont perdu la vie au service de la paix et de la sécurité internationales. Au nom de mon gouvernement et de mon peuple, peuple épris de paix, nous rendons sincèrement hommage au sergent da Costa.

Nous tenons aussi à réaffirmer au Gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire et, en particulier, à S. E. le Président Houphouët-Boigny, notre profonde reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés en faveur de la paix en Angola. Nous espérons que ces efforts se poursuivront afin qu'Abidjan devienne une réalité.

Nous exprimons nos remerciements pour la solidarité que nous ont manifestée divers Etats Membres de l'Organisation et pour le soutien diplomatique et moral extrêmement divers accordé à notre gouvernement. Ce soutien a été exprimé dans la déclaration publiée à l'issue de la réunion de la "Troïka" des Etats observateurs qui a eu lieu récemment à Moscou, qui montre clairement que nous avons droit à la légitime défense et que nous ne pouvons laisser à des mains étrangères le soin de défendre l'intégrité, la souveraineté, l'indépendance et la démocratie naissante de l'Angola.

Il y a longtemps que le Gouvernement angolais a attiré l'attention de cet important organe de l'ONU sur la persistance avec laquelle l'UNITA continue à recourir aux armes pour obtenir le pouvoir que le peuple lui a refusé aux urnes. Nous avons dit et redit que l'UNITA ne veut pas cesser son action armée, et avons suggéré qu'il fallait donc l'obliger, par tous les moyens dont nous disposons réellement, à y mettre fin.

Aujourd'hui, nous pouvons conclure que les résolutions, dont l'adoption entraîne tellement de travail pour l'Organisation, se révèlent de moins en moins efficaces pour ce qui est d'obliger l'UNITA et M. Savimbi à suivre la voie pacifique du dialogue et à participer à la démocratisation de la société angolaise. Comme nous l'avons toujours dit, le Gouvernement n'a pas l'intention de supprimer l'UNITA en tant que parti politique. Cependant, nous n'acceptons pas de parti armé, tel que celui de l'UNITA sous la direction de M. Savimbi.

M. De Moura (Angola)

A notre avis, chaque fois qu'une résolution est adoptée et n'est pas appliquée par l'UNITA, cela crée un type de comportement que nous devons éviter à tout prix. C'est pourquoi nous tenons à dire que le moment est venu de passer des simples résolutions de condamnation à l'adoption des mesures coercitives appropriées et de mettre fin une fois pour toutes à la résistance et au défi d'un groupe militariste dirigé par un homme du nom de Jonas Savimbi contre un gouvernement légitime et contre la communauté internationale elle-même.

Mon gouvernement est convaincu que le Conseil de sécurité dispose des mécanismes appropriés pour mettre définitivement fin aux actes qui ont été de nouveau condamnés par cet important organe. Il est donc nécessaire que tous les pays et organisations s'abstiennent de fournir une aide quelconque à l'UNITA, au risque de l'encourager à continuer de faire fi de tous les engagements qu'elle a pris, volontairement et en toute connaissance de cause.

M. De Moura (Angola)

Je voudrais rappeler au Conseil que par ses activités incessantes, l'aile militaire de l'UNITA défie complètement l'autorité du Conseil de sécurité. Nous devons absolument nous efforcer de sauvegarder à tout prix l'autorité de cet organe très important de l'Organisation des Nations Unies si nous ne voulons pas courir le risque de créer un précédent grave, qui très certainement nous rendrait plus difficile à l'avenir l'obtention d'un règlement pacifique des conflits qui prolifèrent dans le monde.

Sans vouloir importuner les membres du Conseil, je voudrais caractériser en quelques mots le comportement de l'UNITA à l'égard des décisions du Conseil de sécurité, comportement qui traduit la situation qui règne en Angola et prouve la nature belliqueuse et génocide de l'UNITA.

Les résolutions 804 (1993), 811 (1993) et 834 (1993) ont été analysées à fond, et elles n'ont pas été respectées. Ainsi, l'UNITA a fait échec à la bonne volonté du Gouvernement de la République d'Angola, conformément aux appels de la communauté internationale, de parvenir à une solution négociée à la crise conformément aux accords de paix et au rétablissement d'un cessez-le-feu sans conditions préalables. Elle n'a pas participé à la deuxième phase des négociations d'Addis-Abeba; elle a refusé de signer le Mémoire d'accord du Protocole d'Abidjan; et elle a mis en danger l'intégrité physique et spirituelle du personnel d'UNAVEM II et la vie des gens, ainsi que les biens des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales en Angola qui participent notamment aux opérations de secours d'urgence et d'aide humanitaire, et ce, sans discrimination.

Les actes de l'UNITA ont été condamnés par le Conseil de sécurité à cause de son refus de remettre en liberté les citoyens angolais et les ressortissants étrangers gardés en otages; à cause de son refus de faire partie des institutions politiques établies sur la base des résolutions et des résultats des élections, et de participer à des négociations de fond avec le Gouvernement angolais; et à cause de sa décision de retirer ses troupes des nouvelles forces armées angolaises.

De même, en dépit de tous les efforts déployés par la communauté internationale, il nous semble qu'on a fini par comprendre la véritable nature du problème angolais, qui peut se résumer à une violation unilatérale par l'UNITA des accords de paix et des autres efforts de paix qui ont été tentés.

M. De Moura (Angola)

L'UNITA poursuit ses attaques armées, en prenant principalement pour cible la population civile sans défense et l'infrastructure socio-économique du pays. Et elle continue d'occuper, par la force des armes, différentes parties du territoire national, où elle commet les violations les plus barbares des droits de l'homme, dont malheureusement le monde ne sait pas grand-chose.

Comme les membres le savent, la reprise de la guerre en Angola est exclusivement le fait de l'UNITA, qui, en réaction à sa défaite aux élections législatives de septembre 1992, a opté pour une solution militaire sous prétexte d'une prétendue fraude électorale et a commencé à enflammer les sentiments ethniques et régionaux. Cette attitude, qui n'est pas étrangère à l'ambition illimitée de son chef, M. Jonas Savimbi, pour le pouvoir, a provoqué jusqu'à présent des pertes humaines et matérielles incalculables pour le peuple angolais et brisé les espoirs de voir aboutir un processus de démocratisation et de pacification en Angola, ne formant plus qu'un seul pays et un seul peuple.

On n'a jamais vu dans une période de temps aussi courte, depuis la reprise de la guerre, autant de morts et autant de destruction, facteurs qui ont rendu précaire la vie de la plupart des Angolais. En ce moment même, près de 3 millions de personnes déplacées cherchent refuge dans les zones placées sous le contrôle du Gouvernement. Ces personnes souffrent de la faim et sont privées des services de santé les plus élémentaires.

On peut dire sans exagération, sur la base des statistiques les plus récentes, que plus de 1 000 personnes meurent en Angola chaque jour à cause directement ou indirectement de la guerre menée par M. Savimbi. Dans ce contexte, nous demandons instamment à la communauté internationale, de continuer, aux plans bilatéral et multilatéral, à fournir l'aide nécessaire aux populations touchées.

Nos régions de production agricole, qui occupent 80 % du territoire angolais, ont été dévastées, et dans de nombreux cas leurs populations ont été massacrées. Des milliers d'Angolais et quelques étrangers sont assiégés dans les villes et les localités encerclées par les forces de l'UNITA ou contrôlées par elles, lesquelles forces empêchent l'acheminement de l'aide humanitaire des Nations Unies en attaquant ses aéronefs. Nous espérons que dans quelques régions du pays une partie de cette aide pourra parvenir à ceux qui en ont besoin de façon régulière.

M. De Moura (Angola)

Malgré ce comportement belliqueux, le Gouvernement de la République d'Angola a agi avec souplesse et tolérance et par la voie du dialogue, se déclarant prêt à participer à des pourparlers et à faire d'autres concessions importantes que la communauté internationale, et en particulier les pays qui observent le processus de paix, ont pu constater durant toutes les séries de pourparlers qui ont eu lieu dans la ville angolaise de Namibe, à Addis-Abeba et à Abidjan. Nous acceptons, dans des conditions pacifiques, la présence de membres de l'UNITA dans le gouvernement d'unité nationale à tous les niveaux - central et local - et leur participation bienvenue dans les forces armées et les autres organes de l'Etat, en dépit du fait que le MPLA, en tant que parti ayant remporté les élections législatives, a la prérogative de former le gouvernement à lui seul.

L'échec de la dernière série de négociations à Abidjan a uniquement été dû au refus de l'UNITA de signer le Protocole d'Abidjan et à son rejet de la clause prévoyant l'évacuation des villes qu'elle occupe illégalement, en violation flagrante et grave des accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous tenons à souligner que la signature du Protocole d'Abidjan, conclu après des efforts laborieux sous les auspices de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Anstee, et avec la coopération précieuse des observateurs du processus de paix, conduirait au rétablissement du cessez-le-feu, ouvrant ainsi la voie à la remise en oeuvre des accords de paix.

M. De Moura (Angola)

En agissant de la sorte, l'UNITA, non seulement se dresse contre le peuple angolais et ses dirigeants démocratiquement élus, mais défie l'ensemble de la communauté internationale. Face aux actes de l'UNITA et à son mépris vis-à-vis des accords internationalement reconnus et acceptés, on peut considérer que les règles et les principes démocratiques sont menacés internationalement par la force des "baïonnettes", en tout cas dans certains pays parmi les moins développés.

Malheureusement, la stratégie de l'UNITA semble être encouragée par l'appui dont elle continue de bénéficier de la part de certains pays et de certains milieux conservateurs, qui souhaitent voir la guerre en Angola s'intensifier. Ce mouvement n'aurait jamais pu faire preuve d'un tel mépris à l'égard de la communauté internationale sans l'appui stratégique et logistique qui lui est fourni. Qu'y a-t-il derrière la puissance militaire de M. Savimbi? C'est la question que nous nous posons. Quelle sera l'attitude du Conseil de sécurité au cas où M. Savimbi persisterait dans son intransigeance, certain qu'il est de bénéficier d'un appui militaire? Les forces militaires et extrémistes d'Afrique du Sud continuent de fournir une aide militaire et autre, par l'intermédiaire du Zaïre, aux activités belliqueuses de l'UNITA. Nous préférons ne pas trop insister non plus sur le fait que la République du Zaïre, pays auquel nous sommes liés par le sang et par l'histoire, participe directement à cet appui logistique au travers de l'utilisation de son territoire en tant que base stratégique et logistique, par lequel sont introduits des hommes et du matériel qui déstabilisent le nord et le nord-est de l'Angola.

Le Gouvernement angolais estime que le règlement de la crise en Angola doit nécessairement se fonder sur le respect de la lettre et de l'esprit des Accords de Bicesse et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont l'application, par suite de l'obstination de l'UNITA, réclame une démarche plus énergique et plus exigeante de la part de la communauté internationale. Il faut faire pression sur l'UNITA pour qu'elle arrête la guerre, qu'elle évacue les villes et les régions qu'elle occupe, qu'elle autorise la liberté de mouvement des personnes et des biens, qu'elle démobilise ses groupes d'hommes armés - lesquels sont illégaux puisqu'ils constituent une violation du droit angolais - et qu'elle respecte la Constitution et les institutions

M. De Moura (Angola)

démocratiques de l'Etat angolais. Sinon, la paix et la stabilité resteront illusoires, et la communauté internationale et ses institutions verront leur prestige compromis.

Nous sommes par conséquent d'avis que l'adoption directe par la communauté internationale d'une série de mesures restrictives contre l'UNITA, qui prendraient effet immédiatement - c'est-à-dire à l'expiration du délai fixé - contribueraient à persuader l'UNITA de renoncer au langage des armes et à la violence qu'elle impose dans tout le pays. Le gel des comptes bancaires dont l'UNITA se sert pour acheter du matériel militaire; l'imposition de restrictions à la libre circulation de personnes affiliées à l'UNITA à travers les frontières pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les entretiens de paix; la fermeture de ses bureaux dans d'autres pays; et l'interdiction d'utiliser les réseaux de propagande offerts par les médias dans certains Etats Membres des Nations Unies font partie des mesures qu'il convient de prendre d'urgence pour contribuer à restaurer la paix en Angola, où les valeurs sacrées, telles que la vie humaine, sont en jeu, sans parler de la démocratie et de la survie de notre pays.

Il est inutile de mentionner les conséquences dangereuses et négatives que l'UNITA et ses alliés risquent d'entraîner non seulement pour l'Angola mais aussi pour le reste de notre région, l'Afrique australe, où des processus délicats de stabilisation politique et de transition vers la démocratie sont en cours. Ces conséquences sont tout à fait évidentes - et elles entravent les efforts régionaux en faveur du redressement économique - au moment où l'intégration régionale, par le biais de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) et les zones préférentielles de commerce (PTA) commencent à prendre de l'importance. Nous sommes convaincus que tant que la crise en Angola persistera, l'Afrique australe restera un foyer de tension, principalement à cause de la participation de certains pays voisins.

Il incombe donc au Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est donc urgent que des mesures efficaces soient prises pour permettre au Gouvernement légitime de l'Angola d'abattre la rébellion; c'est la seule façon d'être sûr que le peuple pourra exercer pleinement ses droits et partager un environnement de coopération ouvert à tous.

M. De Moura (Angola)

Mon gouvernement continue de croire qu'un règlement négocié est l'unique option au conflit angolais. Je voudrais toutefois qu'il soit bien compris que bien que nous réaffirmions notre adhésion à tous les principes que nous nous sommes engagés à défendre, le Gouvernement angolais, compte tenu du défi lancé par l'UNITA, aura recours à tous les moyens, y compris les moyens militaires, pour rétablir et faire appliquer le droit et restaurer la démocratie. Dans ce contexte, le Gouvernement angolais acceptera toute l'aide et toute l'assistance internationale disponibles et nécessaires en vertu de la Charte des Nations Unies pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola, et pour protéger et préserver la paix.

(L'orateur poursuit en anglais)

Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Président, vous présenter à vous et à tous les membres du Conseil de sécurité toutes mes excuses pour être arrivé avec un peu de retard à cette très importante réunion, et ce pour des raisons indépendantes de ma volonté.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je puis assurer le Ministre des relations extérieures de l'Angola que son arrivée tardive n'a en rien dérangé le Conseil.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. M. Nathan Shamuyarira. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Votre grande expérience et les talents de diplomate que chacun vous reconnaît ont déjà été très utiles au Conseil, en ce mois marqué par un ordre du jour difficile et chargé. De même, nous félicitons l'Ambassadeur Juan Antonio Yañez-Barnuevo, de l'Espagne, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de juin.

Les événements en Angola représentent une tragédie humaine aux énormes proportions. Une tragédie qui aurait pu être évitée et qui peut encore être maîtrisée. Une action décisive de la part du Conseil, en particulier, et de la communauté internationale, dans son ensemble, permettrait d'isoler et de faire échec aux ambitions dangereuses de cet homme qui inflige tant de souffrances et de morts à son propre peuple : M. Jonas Savimbi, dirigeant de l'UNITA. Les actes irresponsables et dangereux de cet homme ont été rappelés par plusieurs délégations à la séance du Conseil du 1er juin, de même que dans d'autres instances régionales et internationales, et ont à nouveau été rappelés ce matin par le Ministre des relations extérieures de l'Angola, que nous venons d'entendre. Je n'ai donc pas besoin d'en reparler ici.

Mais ce qu'il convient de souligner ici et qui mérite notre attention, c'est le fait que le Conseil devrait faire plus que de proroger le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II (UNAVEM II) et passer à des mesures collectives plus positives. Nous savons que l'UNAVEM II n'a pas pu arrêter Jonas Savimbi; nous savons qu'elle n'a pas pu l'empêcher de faire dérailler le processus de paix, et qu'elle n'a pas pu non plus le ramener sur la voie de la paix définie par les Accords de Bicesse. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des mesures propres à isoler complètement le tyran et à le priver des moyens de poursuivre cette guerre fratricide qui, tous les jours, cause la mort d'un millier d'Angolais. A notre avis, les mesures collectives proposées dans le projet de résolution devraient être imposées immédiatement, plutôt que de les reporter au 15 septembre dans l'espoir qu'il y aura peut-être eu des progrès dans le processus de paix. A cet égard, ma délégation partage totalement le point de vue exprimé par le Ministre des relations extérieures de l'Angola.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

De l'avis de ma délégation, le moment est venu de lancer et de mettre à exécution un programme global pour ce que l'on pourrait appeler l'UNAVEM III. Le Conseil et la communauté internationale devraient prendre l'initiative d'instaurer la paix en adoptant des mesures collectives qui ne laisseront à l'UNITA et à Savimbi d'autre choix que de retourner à la table des négociations sur la base des Accords de paix de Bicesse et des principes formulés à Abidjan. Nous devrions refuser de nous laisser manipuler par cet homme et refuser de laisser ces souffrances et ce carnage se perpétuer sous prétexte de rechercher la paix. Il parle de paix, bien entendu, mais en réalité, ce qu'il prépare, complète, c'est la guerre, encore la guerre et de nouveaux massacres contre son propre peuple.

En Afrique, nous sommes gravement préoccupés par la situation insoutenable régnant en Angola. Mes collègues et moi-même, qui sommes originaires d'Afrique australe, sommes venus devant le Conseil aujourd'hui au nom des Etats de première ligne, aussitôt après la publication de la Déclaration du Caire sur l'Angola et d'autres questions publiée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le Président Robert Gabriel Mugabe du Zimbabwe a été chargé, lors de cette réunion, de rechercher une solution à la crise angolaise et de favoriser un rapprochement entre le Gouvernement légitime de l'Angola, dirigé par le Président José Eduardo dos Santos et l'UNITA. Le Président Mugabe et le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, font des efforts ultimes pour contacter M. Savimbi et le presser de mettre fin à la guerre et d'accepter les résultats des élections de septembre. Telle est la seule réalité établie que nous sommes disposés à reconnaître et pour laquelle nous sommes prêts à oeuvrer. Nous sommes très heureux que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ait maintenant accepté cette réalité en reconnaissant le Gouvernement légitime de l'Angola, en mai dernier. Toute autre réalité créée par la force serait, à notre avis, à la fois tyrannique et inacceptable; elle ne peut pas et ne doit pas être acceptée par le Conseil.

La raison pour laquelle il est proposé de mettre à exécution ce que j'ai appelé l'UNAVEM III n'est pas d'infliger une défaite à qui que ce soit ou à un parti quelconque, mais plutôt d'accélérer la reprise d'un dialogue sérieux entre l'UNITA et le Gouvernement angolais afin de mettre à exécution les

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Accords de paix. Nous ne tolérerons ni n'accepterons aucune situation dans laquelle une partie cherche à obtenir par le feu ce qu'elle n'a pu obtenir par les urnes. Voilà pourquoi nous demandons à l'UNITA de cesser immédiatement et inconditionnellement toutes les hostilités et d'entamer des négociations constructives et sérieuses avec le Gouvernement angolais afin de relancer l'application des Accords de Bicesse.

Nous craignons que l'intervention de nombreux négociateurs n'ait, en fait, pour résultat de retarder les progrès en permettant simplement à l'UNITA de gagner du temps et de poursuivre une offensive militaire impliquant davantage de morts et de souffrances. Nous lançons donc un appel urgent pour que les discussions se poursuivent sous les seuls auspices des Nations Unies et de l'OUA.

Tandis que les discussions se poursuivent, l'aide humanitaire et internationale devrait pouvoir parvenir aux personnes et aux familles qui en ont cruellement besoin. La manière dont l'UNITA a trahi le résultat des élections et les Accords de paix ne donne à personne le sentiment rassurant qu'elle honorera l'engagement qu'elle vient de prendre et qu'elle permettra réellement à l'aide humanitaire d'être acheminée dans les secteurs qu'elle contrôle. Une stricte surveillance doit dès lors être organisée et exécutée.

La tragédie humaine en Angola doit être traitée avec un grand sentiment d'urgence et de compassion. D'une part, nous avons des incidents comme le massacre délibéré et brutal de 300 civils dans un train, le 27 mai 1993, dans la province de Huila. C'était là un crime odieux contre l'humanité dont, à notre avis, Jonas Savimbi et ses hommes auront à répondre. Nous sommes déçus qu'une clause à cet effet, qui figurait dans la première version du projet de résolution approuvé, ne figure plus dans la version finale. A notre avis, il s'agit d'un crime odieux qui doit être consigné - et qui l'a été par le Secrétaire général dans son rapport - et nous estimons que les responsables devront en répondre. Le Président du Conseil lui-même, dans une déclaration qu'il a faite sur la situation, l'a qualifié de crime contre l'humanité, et je crois que le Conseil devrait en prendre acte et l'inclure dans le projet de résolution.

D'autre part, nous avons des chiffres effarants, émanant de l'ONU même, faisant état de 3 millions de personnes déplacées ou réfugiées en Angola

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

aujourd'hui, et selon lesquels la guerre ou la famine font un millier de morts par jour. Des milliards de dollars de biens ont été détruits, et l'infrastructure a également été détruite en grande partie dans de nombreuses régions du pays. L'UNITA a même attaqué les installations pétrolières de la Texaco - une société multinationale américaine - à Soyo, endommageant gravement le terminal pétrolier. A la base de Kwanda, centre qui dessert Soyo, les installations pétrolières ont été saccagées et des infrastructures pétrolières vitales ont également été détruites. L'occupation de Soyo par l'UNITA fait courir à l'Angola le risque d'être privé d'au moins 100 000 barils de brut par jour, ce qui représente environ 1,8 million de dollars par jour, soit 20 % de la production globale de pétrole de l'Angola. Une somme égale est perdue tous les jours pour le Trésor du fait que l'UNITA contrôle militairement les régions d'extraction des diamants, qui ne sont plus exploitées de façon rentable. De toute évidence, l'UNITA a contribué à paralyser l'économie angolaise.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

A cet égard, nous nous félicitons de la décision prise lors de la réunion de Moscou par les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal de lever certaines des restrictions initialement imposées au Gouvernement angolais et de lui permettre de se procurer certaines catégories limitées d'armes, et de retreindre la liberté de mouvement du personnel de l'UNITA. Les restrictions qui ont été levées en faveur du Gouvernement angolais devraient maintenant être imposées à l'UNITA, seule source de violence et unique cause de la poursuite de la guerre fratricide. La communauté internationale doit s'efforcer de rétablir le cessez-le-feu, d'observer l'option "triple zéro", du moins dans la mesure où elle touche l'UNITA, et exiger le respect des Accords de Bicesse.

La communauté internationale a été témoin des élections libres et démocratiques du Gouvernement angolais l'année dernière. La question a longuement été évoquée par le premier orateur à la présente réunion, le Ministre des relations extérieures de l'Angola. Depuis les élections, son gouvernement a montré de manière exemplaire qu'il était prêt à coopérer avec toutes les parties concernées en vue de normaliser la situation en Angola. Par contre, l'UNITA s'est particulièrement employée à saboter la volonté populaire du peuple angolais, au mépris total de sa volonté et de ses opinions. Le recours à la violence, les mesures d'intimidation et la destruction aveugle de biens ne seront jamais acceptés comme pouvant remplacer la libre expression de la volonté du peuple angolais telle qu'elle s'est manifestée lors des élections de septembre dernier.

Nous saluons le Gouvernement angolais pour la façon dont il s'est comporté face à l'attitude d'obstruction et au manque de coopération de la part de l'UNITA. Nous aurions cru qu'après le laborieux processus ayant abouti aux Accords de Bicesse, M. Savimbi se serait montré plus souple et aurait coopéré aux efforts visant à assurer le succès du processus de paix. Le Gouvernement s'est montré magnanime dans sa victoire et a fait des efforts généreux pour accueillir l'UNITA en son sein. Nous saluons les 10 parlementaires de l'UNITA et les parlementaires d'autres partis minoritaires qui occupent leur siège au Parlement de Luanda et qui seraient maintenant en train de contribuer au processus d'édification de la nation sans la guerre destructrice lancée par les dirigeants de l'UNITA.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Malheureusement, la seule réponse de l'UNITA a été une attitude de "tout ou rien". Nous espérons néanmoins que le Gouvernement angolais continuera de faire preuve du degré élevé de patience et de souplesse qu'il a manifesté jusqu'ici. Nous espérons aussi, au cas où l'UNITA adopterait une attitude plus responsable, que le Gouvernement fera preuve d'une plus grande magnanimité et d'une plus grande générosité encore.

Nous nous sommes réjouis de noter que, par sa résolution 834 (1993) du 1er juin 1993, le Conseil de sécurité, après avoir traversé ce qui semble avoir été une crise de choix entre le retrait et une participation accrue, a décidé de ne pas abandonner le peuple angolais à la tyrannie et à l'anarchie de la guerre civile. Et aujourd'hui, le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution très ferme, qui devrait faire comprendre de façon énergique aux membres et aux dirigeants de l'UNITA que leurs actes ne sont pas appuyés par cet organe. Nous sommes reconnaissants aussi bien du libellé que du fond de ce projet de résolution.

En cette ère nouvelle, la communauté internationale a l'obligation morale et politique de traiter sur un pied d'égalité, de manière objective et efficace toutes les situations préoccupantes pour la communauté internationale. Les souffrances d'hommes, de femmes et d'enfants et la destruction inutile de biens sont toujours aussi regrettables, où qu'elles aient lieu dans le monde. Nous sommes donc heureux de voir aujourd'hui le Conseil de sécurité s'attaquer résolument à la crise en Angola et de voir que le projet de résolution dont est saisi le Conseil vise à prendre des mesures concrètes pour mettre rapidement fin au traumatisme du peuple angolais.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je signale que le passage du projet de résolution auquel il a fait référence et auquel il attache une grande importance figure au paragraphe 18 du dispositif de ce texte.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Namibie, S. E. M. Theo-Ben Gurirab. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GURIRAB (Namibie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer mes chaleureuses félicitations et celles de ma délégation à l'occasion de votre accession à

M. Gurirab (Namibie)

la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis certain que grâce à vos talents de diplomate et à votre sagesse politique, vous mènerez à bien les délibérations du Conseil sur cette question épineuse de l'Angola. Je vous assure de notre soutien alors que vous acquittez des fonctions attachées à ce poste élevé, et ce, à un moment critique - critique notamment pour le peuple angolais. Nous félicitons également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo de l'Espagne, d'avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil durant le mois de juin.

Personne ne sera surpris si je dis que j'associe pleinement ma délégation aux importantes déclarations que viennent de faire mes deux collègues et frères, les Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Zimbabwe, s'agissant notamment de leurs propositions en faveur d'une action efficace de la part du Conseil de sécurité.

Je tiens en outre à rendre hommage à Mlle Margaret Joan Anstee pour le courage et la détermination avec lesquels elle a accompli sa tâche en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola. Mlle Anstee s'est acquittée avec honneur et courage d'une mission difficile. Elle s'est rendue en Namibie il y a un peu plus d'une semaine et a eu des entretiens utiles avec le Président Nujoma et des membres clefs du Gouvernement.

A cet égard, je voudrais également féliciter mon ami, M. Alioune Blondin Beye, ancien Ministre des affaires étrangères du Mali et à présent le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. La situation en Angola se complique davantage tous les jours. Nous sommes néanmoins confiants qu'il est tout à fait qualifié pour affronter les tâches qui l'attendent. J'espère que la rencontre qu'il aurait eue, paraît-il, avec M. Savimbi a été constructive.

M. Gurirab (Namibie)

Dans une série de résolutions qu'il a adoptées depuis que l'UNITA a rejeté les résultats des élections tenues en septembre dernier - à savoir les résolutions 785 (1992) du 30 octobre 1992, 793 (1992) du 30 novembre 1992, 804 (1993) du 29 janvier 1993, 811 (1993) du 12 mars 1993 et 834 (1993) du 1er juin 1993 -, le Conseil de sécurité a, de façon répétée, demandé à l'UNITA de respecter les Accords de paix de Bicesse et de poursuivre la mise en oeuvre du processus de paix, mais en vain. M. Jonas Savimbi s'est affirmé comme le principal - en fait, le seul - obstacle à la paix en Angola.

Dans sa résolution 785 (1992) du 30 octobre 1992, adoptée immédiatement après la reprise des hostilités déclenchée par l'UNITA à Luanda et à Huambo, le Conseil a affirmé un principe bien connu du droit international, à savoir que toute partie qui ne respecterait pas tous les engagements pris en vertu des Accords de paix de Bicesse serait rejetée par la communauté internationale. Le Conseil a également averti que les gains acquis par suite du recours à la force ne seraient pas acceptés.

Malgré cela, l'UNITA continue, près de 10 mois plus tard, à faire fi des exigences solennelles du Conseil de sécurité, qui est le gardien de la paix et de la sécurité internationales. Le moment est venu - en fait, il y a longtemps qu'il aurait fallu le faire - d'envoyer à l'UNITA un message clair et sans équivoque pour qu'elle sache qu'elle ne peut espérer continuer à faire fi de la volonté de la communauté internationale en toute impunité. La situation en Angola est en train de prendre une direction dangereuse.

L'Afrique et le reste du monde ne peuvent se permettre une nouvelle Somalie, où des seigneurs de guerre assoiffés de pouvoir sont parvenus, en prenant les armes, à tenir tout un pays en otage et à détruire ainsi toute la trame de la société civile. Sans l'intervention de l'ONU, des millions de Somalis de plus seraient morts. La famine, la mort, la dévastation et l'anarchie totale sont devenues les traits marquants de la Somalie. Il ne faut pas permettre que l'Angola dérive vers une tragédie analogue. La communauté internationale doit empêcher M. Savimbi de pousser l'Angola plus loin sur la voie de la dévastation et de la mort.

La communauté internationale a pu observer, dans l'histoire récente, des hommes à l'appétit de pouvoir insatiable répandre le chaos dans leurs pays, à la recherche du pouvoir absolu. Le Cambodge et l'Ouganda en ont donné des

M. Gurirab (Namibie)

la présidence du Conseil pour ce mois. Je suis certain que grâce à vos talents de diplomate et à votre sagesse politique, vous mènerez à bien les délibérations du Conseil sur cette question épineuse de l'Angola. Je vous assure de notre soutien alors que vous acquittez des fonctions attachées à ce poste élevé, et ce, à un moment critique - critique notamment pour le peuple angolais. Nous félicitons également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo de l'Espagne, d'avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil durant le mois de juin.

Personne ne sera surpris si je dis que j'associe pleinement ma délégation aux importantes déclarations que viennent de faire mes deux collègues et frères, les Ministres des affaires étrangères de l'Angola et du Zimbabwe, s'agissant notamment de leurs propositions en faveur d'une action efficace de la part du Conseil de sécurité.

Je tiens en outre à rendre hommage à Mlle Margaret Joan Anstee pour le courage et la détermination avec lesquels elle a accompli sa tâche en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola. Mlle Anstee s'est acquittée avec honneur et courage d'une mission difficile. Elle s'est rendue en Namibie il y a un peu plus d'une semaine et a eu des entretiens utiles avec le Président Nujoma et des membres clefs du Gouvernement.

A cet égard, je voudrais également féliciter mon ami, M. Alioune Blondin Beye, ancien Ministre des affaires étrangères du Mali et à présent le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. La situation en Angola se complique davantage tous les jours. Nous sommes néanmoins confiants qu'il est tout à fait qualifié pour affronter les tâches qui l'attendent. J'espère que la rencontre qu'il aurait eue, paraît-il, avec M. Savimbi a été constructive.

M. Gurirab (Namibie)

exemples typiques dans les années 70. Malheureusement, le Conseil de sécurité était paralysé à cette époque par la politique de la guerre froide. Le Conseil de sécurité a heureusement retrouvé sa vigueur aujourd'hui et la communauté internationale s'attend à ce qu'il prenne des mesures draconiennes en matière d'établissement, de maintien et de consolidation de la paix. Le Secrétaire général, que nous félicitons très sincèrement de ses initiatives et de son dévouement personnel, a été au premier plan de cette nouvelle croisade.

Malgré les difficultés rencontrées par l'Opération des Nations Unies en Somalie à cause d'un des seigneurs de la guerre, l'arrivée des forces internationales en Somalie a transformé le désespoir en espoir - opération qui mérite bien son nom - Redonner l'espoir. Il est vraiment merveilleux et émouvant de voir ces jours-ci les enfants recommencer à sourire et à rire, ce qui contraste avec les images précédentes d'enfants décharnés et mourants; de voir des femmes marcher avec dignité aux côtés des membres de leur famille, alors qu'ils entament les tâches ardues de la reconstruction de leur pays. Sans les forces de maintien de la paix de l'ONU et les divers autres travailleurs humanitaires internationaux, ces images réjouissantes n'auraient pas été possibles en Somalie.

La Namibie rend hommage à tous ces bons amis de l'Afrique et à tous ces nobles champions de la liberté et de la justice qui nous aident, nous, Africains, à faire pour nous-mêmes ce que nous ne pourrions pas faire seuls. Mon pays souhaite aussi exprimer officiellement sa sincère reconnaissance au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique pour avoir pris la tête de l'action de l'ONU en Somalie et mis à la disposition de cette opération de secours humanitaire - l'opération Redonner l'espoir - les ressources humaines et techniques tellement nécessaires. La transformation de la situation, qui offre maintenant un espoir, n'aurait pas été possible sans leur action courageuse. Je dois ajouter que, sans l'engagement partagé par tous les membres du Conseil de sécurité, cette opération n'aurait pas pu avoir lieu. Nous les en remercions tous.

En même temps, nous ne pouvons oublier le fait que ce sont les efforts persistants et la voix souvent solitaire de notre illustre Secrétaire général qui ont finalement attiré l'attention de la communauté internationale sur la crise somalie et amené les feux des médias à se braquer sur cette situation tragique.

M. Gurirab (Namibie)

La mort et la destruction dont l'Angola est victime actuellement ne doivent pas devenir de la routine. Comme en Somalie, avant l'intervention massive de l'ONU, l'effusion de sang en Angola doit être au premier rang des priorités de la communauté internationale. A cet égard, les Etats-Unis d'Amérique doivent être remerciés à nouveau pour avoir reconnu en fin de compte le Gouvernement de l'Angola. Nous nous félicitons de ce changement de politique, et l'établissement de relations diplomatiques complètes avec notre bon voisin est une excellente chose. Cela contribuera certainement à amener davantage l'Angola au centre de l'attention et de l'action internationales. Mais cela n'est pas suffisant. Beaucoup reste à faire par chacun d'entre nous.

En mars dernier, je me suis rendu à Washington, D. C., pour procéder à un échange de vues sur l'Angola avec les principaux responsables du Département d'Etat des Etats-Unis ainsi qu'avec d'éminents sénateurs et membres du Congrès. Durant ce séjour, j'ai eu des discussions utiles à l'ONU avec le Secrétaire général, dont les vues m'ont été précieuses.

Toujours à la recherche de la paix pour notre région, j'ai réuni à Windhoek, le 4 juin dernier, mes collègues des deux pays voisins, les Ministres des affaires extérieures de l'Angola et de l'Afrique du Sud, et nous avons eu une discussion très fructueuse. Les relations entre les deux pays ont de nouveau été établies sur une base solide et l'Afrique du Sud a rouvert sa mission diplomatique à Luanda. Le Ministre des affaires extérieures, M. Botha, a accepté une invitation que lui a adressée son homologue angolais, M. De Moura, à se rendre en Angola.

A ce stade, j'aimerais souligner que, dans cet important débat, le Conseil de sécurité est appelé à faire preuve d'une volonté et d'une détermination accrues, conformément à ses résolutions antérieures, afin d'établir la paix, de sauver des vies, d'arrêter la destruction de l'économie, de faire cesser les hostilités et d'aider à la consolidation de la démocratie en Angola. Pour cela, la communauté internationale a donc le devoir d'apporter toute l'aide nécessaire au Gouvernement angolais pour qu'il puisse défendre la démocratie et la primauté du droit.

M. Gurirab (Namibie)

Le Conseil doit envoyer un message clair à l'UNITA pour qu'elle cesse toutes les hostilités et revienne au processus de paix. A ce propos, ma délégation se félicite du projet de résolution dont le Conseil est saisi et qui, à notre avis, envoie le message juste et fort à M. Savimbi.

Les Accords de paix de Bicesse dépendent du rétablissement d'un cessez-le-feu. Les événements d'octobre dernier, qui ont été déclenchés par la défaite de l'UNITA aux urnes, ont montré que l'UNITA avait une deuxième option - prendre le pouvoir par la force des armes si elle ne pouvait pas le faire par les urnes. Tant qu'un cessez-le-feu ne sera pas signé, tant que l'UNITA ne reviendra pas au processus des Accords de paix de Bicesse et tant qu'une armée nationale unifiée ne sera pas constituée, la paix continuera d'échapper au peuple angolais. On se souviendra qu'en janvier, le Conseil, dans sa résolution 804 (1993), a vigoureusement condamné les violations persistantes des principales dispositions des Accords de paix de Bicesse par l'UNITA, son retrait des nouvelles forces armées angolaises, sa prise de capitales et de municipalités provisoires par la force et la reprise des hostilités.

Nous estimons que le moment est venu pour le Conseil de prendre des mesures énergiques et efficaces pour que l'UNITA ne puisse être ravitaillée en armes et autres matériels de guerre. Le récent Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a recommandé dans sa Déclaration sur l'Angola que le Conseil de sécurité impose des sanctions et prenne des mesures concrètes pour forcer l'UNITA à accepter le dialogue en tant que seul moyen d'aboutir à la paix. De même, la récente Conférence mondiale des droits de l'homme, dans sa Déclaration sur l'Angola, adoptée à l'unanimité, a demandé instamment au Conseil de prendre des mesures énergiques et décisives afin de restaurer la paix et la sécurité en Angola.

De nouveau, la déclaration de la "Troïka" - le Portugal, la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique - publiée le 8 juillet 1993 à Moscou, demande instamment au Conseil d'agir de la même façon. Il faut faire comprendre à l'UNITA que dans le nouvel ordre mondial, la communauté internationale n'acceptera pas le recours à la force pour abattre la volonté du peuple angolais, qui s'est manifestée clairement dans des élections justes et libres. M. Savimbi a l'obligation inéluctable d'accepter les résultats des élections de septembre 1992.

M. Gurirab (Namibie)

Ma participation et celle de mes deux collègues à ce débat montre le sérieux et la préoccupation avec lesquels les pays de la région considèrent le conflit en Angola. Nous sommes venus jusqu'à New York parce que l'Angola est un problème africain et qu'en tant que voisins nous sommes profondément préoccupés par la tragédie qui frappe cette république soeur que nous aimons. La région de l'Afrique australe tout entière a connu une longue période de conflits inspirés par le racisme et accentués par la guerre froide. La région a besoin de paix et de stabilité pour commencer sa reconstruction économique. S'il y a quelque chose dont la région n'a certainement pas besoin, c'est de nouvelles armes. Elle est saturée d'armes. En fait, le moment est venu pour l'UNITA de transformer ses épées de destruction en socs de charrues pour la reconstruction et le développement.

Je tiens à dire très clairement que la Namibie souhaite voir la paix et la stabilité s'instaurer en Angola. Nous n'avons rien personnellement contre M. Savimbi ou contre l'UNITA en tant que tels. De toute évidence, M. Savimbi et l'UNITA ont un rôle à jouer dans les affaires de leur pays. On ne peut nier que l'UNITA a obtenu 70 sièges à l'Assemblée nationale. Les Angolais qui ont voté librement pour ces députés ont le droit d'être représentés dans la législature librement et sans être l'objet de chantage. La coopération et la réconciliation sur la base des offres faites jusqu'ici par le Gouvernement d'unité nationale semblent avoir ouvert la voie à une participation de l'UNITA à tous les niveaux de l'appareil de l'Etat. D'autres questions en suspens relatives au processus de négociation d'Abidjan, qui font encore l'objet de consultations, ne devraient pas s'avérer insurmontables. Quel est donc alors le problème de M. Savimbi qu'il s'imagine être le seul à pouvoir comprendre? Nous, en Namibie, faisons tout ce que nous pouvons pour le comprendre. Je sais qu'il y en a d'autres qui font de même.

Qu'il me soit permis de partager avec le Conseil les différentes initiatives de haut niveau que nous avons lancées dans la région pour transformer cette situation de conflit en une situation de paix et de coopération régionale.

Mon propre Président, M. Sam Nujoma, et ses ministres, ont invité à maintes occasions M. Savimbi à venir en Namibie. A défaut de la Namibie, nous lui avons fait savoir que nous étions prêts à le rencontrer n'importe où pour

M. Gurirab (Namibie)

engager un dialogue amical. Au cours d'une récente visite officielle aux Etats-Unis, le Président Nujoma a renouvelé cette invitation lors de discussions privées et par le biais des médias; mais, à ce jour, cela est resté vain.

Ici et maintenant, dans cette salle, je renouvelle l'invitation de mon gouvernement à M. Savimbi pour qu'il vienne à Windhoek pour que, ensemble, nous essayions de trouver une solution au conflit de l'Angola. Mais les Namibiens, nous le savons, ne sont pas les seuls dans cet effort. Comme mon collègue, le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe l'a signalé, plusieurs dirigeants des Etats de première ligne et d'autres personnalités africaines influentes ont essayé de faire la même chose. Le Président Mugabe, le Président des Etats de première ligne, n'a épargné aucun effort dans la mission qu'il a effectuée, au nom de ses collègues, pour rencontrer M. Savimbi. Mais lui non plus n'a pas réussi jusqu'à présent dans ses efforts louables. Le Président Chiluba, de la Zambie, et mon propre Président ont eu des consultations sur le problème à plusieurs occasions. Certains d'entre nous ont rencontré les représentants de l'UNITA, mais il semble qu'on ne nous écoute pas. Rien n'indique un effort réciproque de la part de M. Savimbi. Dans ce contexte, les efforts continus des dirigeants africains et non africains ne peuvent passer inaperçus.

M. Gurirab (Namibie)

Le rapport du Secrétaire général (S/26060), dont nous le félicitons, brosse à nouveau un sombre tableau des souffrances du peuple angolais. Au paragraphe 5, le Secrétaire général exprime sa profonde préoccupation devant la situation humanitaire catastrophique qui existe actuellement en Angola. Et au paragraphe 10, il informe le Conseil que près de 2 millions de personnes sont maintenant menacées et doivent, pour survivre, recevoir une aide alimentaire et sous d'autres formes.

Une catastrophe de grande envergure se prépare en Angola. Qu'il me soit permis d'illustrer la gravité de la situation en la comparant à la Namibie. La population de l'Angola menacée de famine - 2 millions de personnes - représente plus que toute la population de la Namibie. Il paraîtrait que près de 1 000 personnes meurent chaque jour. Comment la Namibie pourrait-elle ne pas s'en préoccuper?

Nous appuyons à cet égard le ferme appel lancé par le Secrétaire général à tous les Angolais pour qu'ils respectent les règles du droit humanitaire international et qu'ils permettent l'accès sans entrave des secours destinés à la population dans le besoin.

Toutefois, comme je l'ai déjà dit, la soif de pouvoir de certains hommes ne connaît pas de limites. J'ai fait remarquer que nous en avons fait l'expérience en Somalie. Les hommes assoiffés de pouvoir seraient prêts à gouverner des cadavres. Mais il doit y avoir une volonté et des moyens plus importants que leurs lubies qui puissent y mettre fin.

La communauté internationale doit se rendre compte que les dirigeants de l'UNITA sont prêts à avoir l'Organisation des Nations Unies à l'usure.

Vouloir lier la prorogation du mandat et l'élargissement d'UNAVEM II au rétablissement du cessez-le-feu revient à se poser la question de savoir si l'oeuf vient avant la poule et, ce faisant, de plus en plus d'Angolais se trouveront pris dans ce cercle vicieux. La Namibie demande donc que l'Organisation des Nations Unies maintienne une présence importante et efficace en Angola pour encourager l'arrêt des hostilités.

Je voudrais enfin aborder une question qui n'a pas encore été examinée complètement ou systématiquement, à savoir la reconstruction de l'Angola. Les souffrances, la mort et la destruction que connaît actuellement l'Angola prendront fin un jour, et en tant que voisins, nous, en Namibie, espérons que

M. Gurirab (Namibie)

cette fin est proche. Les rapports successifs du Secrétaire général ont révélé la destruction massive de villes, d'infrastructures économiques, de mines, de services publics, d'hôpitaux et d'écoles; en fait, tous les aspects de la société angolaise sont touchés. Le dernier rapport du Secrétaire général indique effectivement que l'UNITA a assiégé les villes de Cuito/Bie, Malange et Menongue; et d'après les renseignements qui nous sont parvenus de Windhoek, capitale de la Namibie, Huambo, la deuxième ville de l'Angola, serait en ruines. Avec une destruction aussi importante, l'Angola aura besoin d'une assistance massive pour sa reconstruction. La communauté internationale devrait commencer à réfléchir à la reconstruction de l'Angola.

Dans ce contexte, la Namibie aimerait prier instamment le Conseil de sécurité de demander au Secrétaire général d'élaborer un plan pour la reconstruction de l'Angola. Il faudrait envisager la possibilité d'organiser une conférence d'annonces de contributions pour la reconstruction de l'Angola. Un tel programme économique pour la reconstruction de l'Angola pourrait beaucoup contribuer pour beaucoup à persuader ceux qui se battent actuellement qu'il existe un avenir meilleur dans la paix. Ce serait là un moyen sûr de garantir l'édification de la paix en Angola.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation de voir parmi nous les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe. Leur présence ici aujourd'hui atteste de la priorité élevée que l'Afrique attache au règlement du conflit en Angola.

Les élections qui ont eu lieu en septembre dernier en Angola sous la supervision de la communauté internationale étaient censées constituer le dernier acte d'un processus de paix censé apporter en fin de compte la paix et la stabilité à ce pays.

La communauté internationale, et assurément mon pays, attendait beaucoup de ces élections et comptait qu'elles mettraient fin à des décennies de guerre et de destruction, donneraient naissance à une Angola nouvelle, fondée sur un système de gouvernement démocratique et créeraient un environnement politique propice à l'harmonie sociale et au développement économique de ce pays.

M. Jesus (Cap-Vert)

Malheureusement, les événements qui ont suivi ont dressé un obstacle douloureux sur la voie de la réalisation de cet objectif tant recherché.

Ce qui s'est produit depuis est entré dans l'histoire, une histoire faite de la mort de milliers de personnes, de la poursuite de la destruction de villes et d'infrastructures économiques tellement nécessaires et des immenses souffrances de la population suite à la reprise de la guérilla.

Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres pour négocier un cessez-le-feu et aider les parties intéressées à parvenir à un accord qui aurait faciliter la reprise de la mise en oeuvre des Accords de paix de Bicesse n'ont malheureusement pas abouti aux résultats escomptés.

Comme l'histoire du conflit armé en Angola l'a montré, aucune victoire militaire ne peut apporter de paix durable, de stabilité et de prospérité au pays. Rien ne peut se substituer aux négociations si l'on veut que la paix triomphe.

Voilà pourquoi nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à intensifier ses efforts de médiation, que nous appuyons fermement, et d'aider les parties à parvenir à un compromis qui remette le processus de paix.

Le Conseil a lancé à maintes reprises des appels aux parties et les a exhortées à rechercher un accord. Parfois, les déclarations faites par les intéressés ont été franches et encourageantes. En réalité, toutefois, la réaction à ces appels s'est soldée par une recrudescence de la violence et des destructions, et par l'occupation d'autres villes et d'autres municipalités.

Le Conseil de sécurité a, et très patiemment, prorogé périodiquement le mandat de l'UNAVEM, en espérant chaque fois que la raison l'emporterait et à ce qu'un accord serait finalement atteint. Cet objectif n'est toujours pas réalisé. Aujourd'hui, une fois de plus, nous sommes appelés à envisager la prorogation du mandat de l'UNAVEM pour une autre période de deux mois. Nous espérons sincèrement que ces deux mois seront mis à profit et qu'un accord interviendra enfin, qui permettra de parachever le processus de paix.

M. Jesus (Cap-Vert)

La frustration que ressent collectivement le Conseil devant l'absence persistante de progrès dans les négociations entre les deux parties semble se manifester dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, et la patience de la communauté internationale est à bout. Un accord visant à faciliter l'achèvement du processus de paix n'a que trop attendu. Nous espérons sincèrement qu'un dernier effort sérieux sera fait, dans les deux prochains mois, pour permettre aux négociations entre les deux parties de progresser.

Mon gouvernement est vivement préoccupé par la situation humanitaire qui prévaut en Angola. Des milliers de Cap-Verdiens qui vivent dans ce pays ont subi, aux côtés de leurs frères angolais, les épreuves de cette situation de guerre. Nous estimons que, compte tenu des proportions de la situation humanitaire - qui est pire que bien d'autres situations semblables existant ailleurs, comme le montrent en détail les divers rapports du Secrétaire général -, il conviendrait d'intensifier les efforts visant à atténuer les souffrances de la population.

On a dit que mille personnes meurent tous les jours à la suite du conflit en Angola. C'est là un prix beaucoup trop élevé, un chiffre aux proportions tragiques. Nous demandons donc au Secrétaire général d'envisager la possibilité de renforcer, dès que possible, les moyens d'accroître le rôle humanitaire des Nations Unies en Angola et de rehausser l'efficacité des couloirs humanitaires. Nous lui demandons aussi d'envisager la possibilité de renforcer, à cette fin, le personnel de l'UNAVEM.

Toutes les parties au conflit devraient garder à l'esprit que le droit international humanitaire reconnaît le droit à ceux qui en ont besoin d'avoir accès à l'aide humanitaire et devraient, dès lors, s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'entraver cet accès et devraient coopérer pleinement avec l'UNAVEM dans l'exercice de son rôle humanitaire.

Mon gouvernement est également extrêmement préoccupé par les difficultés que rencontrent les ressortissants étrangers et les membres de leur famille qui souhaitent quitter Huambo et d'autres régions. Nous sommes reconnaissants que quelques-uns de nos citoyens aient pu quitter Huambo. Nous espérons que ceux qui sont restés pourront bientôt partir, comme ils en ont manifesté le désir, et que le Comité international de la Croix-Rouge recevra, à cette fin, toute la coopération voulue.

M. Jesus (Cap-Vert)

Je voudrais rendre hommage à Mlle Margaret Anstee, ex-Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola, pour son dévouement et son attachement à la cause de la paix en Angola. Ses efforts personnels durant des moments de crise ont été décisifs lorsqu'il s'est agi d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Le travail de Mlle Anstee en Angola constitue un exemple de dévouement plein d'abnégation au service du rôle international des Nations Unies. J'admire son immense courage. Je lui souhaite de réussir dans sa vie personnelle et dans ses futures entreprises professionnelles.

De même, je voudrais dire combien ma délégation est satisfaite de la nomination de M. Beye au poste de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Nous lui souhaitons la bienvenue, nous lui promettons notre entière coopération et nous lui adressons nos meilleurs vœux dans l'exécution de ses tâches importantes et difficiles.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement brésilien trouve inquiétant de voir que la situation en Angola continue à se détériorer et que les hostilités dans ce pays continuent à se solder par un lourd tribut en vies humaines. C'est pour nous un motif de grave préoccupation que de voir que les résolutions antérieures du Conseil de sécurité n'ont pas encore été appliquées, malgré les efforts sérieux déployés par le Gouvernement angolais pour trouver une solution pacifique à la crise.

Le Brésil partage avec son voisin d'outre-Atlantique des racines historiques et culturelles communes, ainsi qu'une aspiration commune au développement économique et social et des valeurs démocratiques communes. Les remarques faites il y a quelques instants par le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venancio De Moura, dont la présence ici est pour nous sincèrement la bienvenue, ont décrit avec éloquence, dans notre langue commune, une situation extraordinairement grave qui ne peut que susciter une appréhension profonde pour le Conseil de sécurité. J'ai été particulièrement touché par la référence faite par M. De Moura au sergent Adilson Barbosa da Costa, dont nous continuons de pleurer la mort prématurée.

J'ai aussi écouté très attentivement les déclarations très importantes faites par les Ministres des affaires étrangères du Zimbabwe et de la Namibie, ainsi que par notre collègue, le représentant du Cap-Vert.

M. Sardenberg (Brésil)

Le rapport présenté par le Secrétaire général reflète l'indicible tragédie humaine que vit quotidiennement le peuple angolais. Des millions d'Angolais doivent faire face aux terribles conséquences de la violence insensée; des millions d'Angolais ont désespérément besoin d'une solidarité internationale beaucoup plus grande. Ayant depuis longtemps subi les horreurs d'un conflit armé, le peuple angolais mérite qu'on lui donne une chance de paix durable et de réconciliation nationale. Les souffrances de la population civile, même si les médias internationaux n'en parlent pas avec tapage, ont atteint des proportions totalement inacceptables quelles que soient les normes de référence appliquées.

Ma délégation appuie vigoureusement les initiatives prises par le Secrétaire général pour mettre en branle le programme humanitaire des Nations Unies pour l'Angola. Nous sommes troublés d'apprendre que l'UNITA refuse d'autoriser l'accès des secours humanitaires à certaines régions, ce qui a entraîné la suspension du programme. Nous sommes préoccupés par les rapports reçus aujourd'hui qui font état de nouveaux obstacles qui empêchent l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple angolais.

Le Gouvernement brésilien est convaincu que la communauté internationale a le devoir de prendre des mesures décisives pour mettre un terme au conflit en Angola. Il ne faut rien négliger dans l'exploration des possibilités de trouver une solution négociée à ce conflit.

La déclaration et la résolution adoptées par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à sa récente réunion au sommet du Caire ont contribué de manière très importante et significative à nos délibérations. Il est particulièrement important que le Conseil de sécurité tienne dûment compte des opinions de l'OUA, qui ont l'autorité et la force d'un consensus régional clairement exprimé sur cette question extrêmement difficile.

Je voudrais également exprimer notre gratitude aux Gouvernements du Portugal, de la Russie et des Etats-Unis pour les efforts qu'ils ont déployés en tant qu'observateurs du processus de paix en Angola. Le communiqué conjoint publié par les représentants de ces Etats à Moscou, le 8 juillet, contient des éléments qui nous paraissent importants pour trouver une solution à ce conflit.

M. Sardenberg (Brésil)

Je voudrais aussi manifester notre appui aux efforts déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, en vue d'encourager la reprise rapide des pourparlers de paix afin d'aboutir à un cessez-le-feu et à la pleine application des "Acordos de Paz".

Nous voudrions également dire officiellement combien nous apprécions le travail réalisé, dans des circonstances extrêmement difficiles, par Mlle Margaret Anstee, en sa qualité de Représentante spéciale. Elle mérite notre gratitude pour les efforts inlassables et courageux qu'elle a déployés en vue de ramener la paix en Angola.

M. Sardenberg (Brésil)

Les conditions nécessaires pour mettre fin au conflit fratricide existent déjà en Angola. Il existe un cadre convenu d'un processus pacifique et démocratique de réconciliation nationale, qui figure dans les "Acordos de Paz". En outre, un processus démocratique est en cours qui, si les hostilités n'avaient pas été reprises par l'UNITA, aurait permis au pays de consacrer ses talents à la croissance économique et au développement plutôt qu'aux actions militaires. Comme le souligne le projet de résolution dont est saisi le Conseil, le Gouvernement angolais a constamment montré qu'il est prêt à parvenir à un règlement pacifique du conflit. Il y a, surtout, un profond désir de paix et de démocratie dans le coeur et l'esprit du peuple angolais. La communauté internationale semble maintenant prête à se déclarer plus fermement décidée à appuyer les efforts du Gouvernement angolais en vue de favoriser la démocratie et d'assurer la mise en oeuvre des Accords de paix.

Etant donné ces conditions favorables, le seul élément important qui manque pour faire redémarrer le processus de paix en Angola est la volonté politique de la part de l'UNITA de se conformer aux décisions du Conseil de sécurité, notamment en se retirant des territoires qu'elle occupe illégalement, en acceptant les résultats des élections démocratiques de 1992 - qui ont été reconnues comme étant libres et honnêtes par les Nations Unies - et en reprenant les entretiens visant à rétablir un cessez-le-feu et à parvenir à la mise en oeuvre des "Acordos de Paz".

De ce fait, il est tout à fait approprié pour le Conseil de sécurité d'envoyer un message clair et sans équivoque à l'UNITA - comme il le fera en adoptant ce projet de résolution, que nous appuyons fermement. Ce message est double à notre avis. Il fait comprendre que les Nations Unies ne peuvent permettre que le recours à la force soit récompensé et que le Conseil de sécurité est prêt à prendre les mesures qui pourraient être nécessaires pour empêcher l'UNITA de poursuivre son action militaire et favoriser les objectifs de paix, de démocratie et de réconciliation nationale en Angola. Mais, surtout, il indique que la porte est ouverte à l'UNITA si elle veut jouer un rôle constructif dans les efforts nationaux en faveur de la paix et travailler dans le cadre de la légitimité, de la participation démocratique et du respect des droits de l'homme, dans le contexte de la mise en oeuvre des Accords de paix.

M. Sardenberg (Brésil)

Le Brésil appuie ces idées dans l'espoir qu'il ne sera pas nécessaire d'appliquer les mesures contraignantes que le Conseil est habilité à prendre en vertu de la Charte des Nations Unies et que très bientôt, le Conseil pourra se féliciter du rétablissement du cessez-le-feu et de la conclusion d'un accord permettant la pleine mise en oeuvre des Accords de paix et des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous espérons sincèrement que ce message sera compris. Le texte du projet de résolution énonce très clairement, notamment aux paragraphes 11 et 12 du dispositif, qu'en prenant cette décision, le Conseil de sécurité a pour objectif de préserver le processus de paix, processus avec lequel la campagne militaire de l'UNITA n'est manifestement pas compatible. Il appartient à tous les Etats d'agir conformément au but et à l'objectif de cette décision du Conseil de sécurité.

Conformément à la résolution 834 (1993) et au paragraphe 11 du dispositif du projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui, il appartient en particulier à tous les Etats de s'abstenir de fournir à l'UNITA une quelconque assistance militaire directe ou indirecte ou tout autre soutien incompatible avec le processus de paix. Cela veut dire aussi que les Etats sont censés empêcher que leur territoire ne soit utilisé pour fournir une assistance ou un soutien de ce type. Le Brésil attache une grande importance à la mise en oeuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous espérons que les mesures prises par le Conseil aboutiront rapidement aux résultats escomptés et qu'elles permettront d'inverser la détérioration de la situation en Angola sur les plans politique et humanitaire. Les activités et la présence de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) demeurent un facteur essentiel de stabilité dans la situation instable qui règne en Angola. L'UNAVEM II joue un rôle crucial dans la promotion d'un règlement pacifique du conflit et la fourniture d'une aide humanitaire. Elle doit être prête à reprendre, voire à renforcer son rôle dans la mise en oeuvre des "Acordos de Paz" dès que le cessez-le-feu sera rétabli. Le renouvellement du mandat de l'UNAVEM II est nécessaire, et le Conseil de sécurité doit être prêt à lui redonner sa puissance initiale.

Il sera essentiel que les Nations Unies demeurent attachées à la paix et à la démocratie en Angola. A cette fin, nous préconisons, dès que les

M. Sardenberg (Brésil)

conditions le permettront, un renforcement important de la présence des Nations Unies en Angola, selon que de besoin, afin d'appuyer la mise en oeuvre du processus de paix.

Les efforts dans lesquels nous sommes engagés sont extrêmement urgents et sur le point d'entrer maintenant dans une phase critique. La communauté internationale ne peut négliger la situation grave régnant en Angola, qui doit être suivie de près par le Conseil de sécurité. A ce propos, nous nous félicitons de ce débat, qui permet de mettre en évidence la gravité de la situation en Angola mais aussi en soulignant la détermination de la communauté internationale d'envoyer un rayon d'espoir à tous ceux qui oeuvrent pour un avenir pacifique, démocratique et prospère pour le peuple angolais.

M. PEDAUYE (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de la façon efficace et diligente dont vous menez nos travaux. Nous sommes convaincus que vos remarquables qualités personnelles et votre longue expérience de diplomate, ainsi que l'appui constant de votre excellente délégation vous permettront d'assumer avec succès vos fonctions de Président du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet.

Je tiens également à exprimer la satisfaction de la délégation espagnole de voir participer à ce débat le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venancio De Moura dont nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'intervention en portugais et en avons pris bonne note.

Nous nous félicitons également de la décision prise par les Ministres des affaires étrangères de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe de participer au débat, mettant ainsi clairement en évidence l'importance que leurs pays et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) attachent à la question de l'Angola.

Ma délégation a examiné avec soin et préoccupation le nouveau rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). L'Espagne a déjà exprimé, à l'occasion de l'adoption de la résolution 834 (1993) le 1er juin 1993, le ferme espoir que d'importants progrès soient réalisés sur la voie de la paix en Angola. Malheureusement, depuis un mois et demi, cet espoir a été déçu à cause de l'intransigeance de l'une des parties.

M. Pedauye (Espagne)

En effet, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, les efforts constants de l'UNITA pour acquérir du territoire par la force militaire ont gravement remis en cause ses déclarations concernant ses intentions pacifiques. Dans ses résolutions 804 (1993), 811 (1993) et 834 (1993), le Conseil a fermement condamné le rejet par l'UNITA des résultats des élections, le fait qu'il ne participe pas aux institutions politiques créées sur la base de ces élections, son retrait des nouvelles forces armées angolaises, sa prise de capitales et de communes provinciales par la force et, enfin, sa reprise des hostilités.

M. Pedauye (Espagne)

Nous partageons pleinement l'analyse du Secrétaire général concernant la situation catastrophique de guerre civile qui s'est abattue sur ce pays et qui s'est aggravée depuis l'interruption, le 21 mai dernier, des pourparlers de paix à Abidjan. Une fois de plus, la responsabilité de cette interruption incombe à l'UNITA. Dans les circonstances actuelles, l'absence de résultats positifs à l'issue de ces pourparlers risque de saper les efforts de négociation déployés par l'ONU et les trois pays observateurs, à savoir le Portugal, la Fédération de Russie et les Etats-Unis. Par ailleurs, la suspension du plan d'aide humanitaire d'urgence ne contribue pas à susciter un climat favorable et accroît les souffrances d'une population civile qui subit déjà les conséquences de la destruction du pays.

Malgré tout cela, ma délégation estime que la communauté internationale et l'ONU ne peuvent pas abandonner l'Angola. Ce qui est en jeu en Angola, c'est la survie de toute une population qui doit faire face à une situation catastrophique et aux horreurs quotidiennes de la guerre civile. Comme la Représentante spéciale du Secrétaire général et les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà signalé, il y a environ 1 000 Angolais qui meurent chaque jour à cause du conflit, et quelque 2 millions de personnes sont dans une situation dangereuse et ont besoin d'aide pour survivre.

Il y a aussi la stabilité de la région qui est en jeu. Les événements en Angola, tels une caisse de résonance, ont de graves incidences sur les pays voisins qui accueillent un grand nombre de réfugiés angolais; et ces pays ont exprimé leurs préoccupations croissantes devant le fait que la lutte armée se rapproche de leurs frontières.

Finalement, et c'est très important, il y a également la crédibilité de notre organisation et du Conseil de sécurité qui est en jeu en Angola. Nous ne pouvons accepter que les résolutions adoptées par cet organe soient constamment et systématiquement bafouées. Il est nécessaire de mettre un terme à une telle impunité. Nous ne pouvons rester les bras croisés et accepter que les résultats d'élections libres restent lettre morte et que des accords librement conclus soient violés impunément par une des parties au conflit.

Je voudrais souligner ici la profonde reconnaissance des autorités espagnoles pour le travail admirable, marqué de grands sacrifices et d'un

M. Pedauye (Espagne)

dévouement énorme, accompli par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mlle Anstee, à la recherche d'une solution durable à ce conflit tragique. Nous sommes convaincus que le nouveau Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, saura donner un nouvel élan au travail de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II (UNAVEM II) au cours de la période cruciale que nous entamons avec l'adoption de cette résolution.

L'Espagne se félicite de ce que les trois Etats observateurs du processus de paix en Angola ont décidé de faire un pas en avant - un important pas en avant. En termes concrets, nous accordons une importance vitale à la déclaration commune formulée à Moscou, le 8 juillet dernier, qui indique les étapes à suivre pour résoudre la crise dans ce pays et reconnaît au Gouvernement de la République d'Angola le droit de se défendre et d'exercer ses droits légitimes.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis, à la négociation duquel a participé activement la délégation espagnole, se félicite de la déclaration de Moscou, reconnaît les droits légitimes du Gouvernement angolais et se félicite à cet égard qu'une assistance soit fournie au Gouvernement angolais à l'appui du processus démocratique.

Nous sommes heureux que l'esprit de la déclaration commune ait été dûment repris dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Le projet que nous nous apprêtons à adopter - et qui jouit du plein appui de l'Espagne - est donc d'une grande portée politique. Il prévoit la prorogation du mandat de l'UNAVEM II pour une période de deux mois. Par ailleurs, et cela a une importance particulière, il établit les fondements d'une action future du Conseil de sécurité au cas où, après un délai raisonnable, les parties n'auraient pas relancé le processus de paix sous l'égide de l'ONU et dans l'intention de respecter pleinement les "Acordos de Paz".

Ce projet de résolution représente ainsi un progrès qualitatif, qui doit être envisagé par l'UNITA avec sérieux et dans toutes ses conséquences. Il envoie à cette dernière un message clair selon lequel, si elle ne change d'attitude, le Conseil de sécurité est prêt à examiner l'adoption de mesures au titre du Chapitre VII de la Charte, y compris l'imposition d'un embargo militaire. En somme, il s'agit d'un projet de résolution qui contient un message clair et ferme. Nous nous en félicitons.

M. Pedauye (Espagne)

L'Espagne est convaincue que la période qui s'amorce permettra à l'UNAVEM II d'atteindre les objectifs fixés et de rapprocher les parties dans la recherche d'une solution durable au conflit. Mon pays observera avec une attention soutenue l'évolution des événements, dans l'espoir d'assister au rétablissement rapide du cessez-le-feu, à la reprise du processus de paix et à l'arrivée sans entrave de l'aide humanitaire. Mon pays est disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir le processus de paix et faire en sorte que la communauté internationale et le Conseil de sécurité n'abandonnent pas l'Angola et ne l'oublient pas.

Pour terminer, nous souhaitons exprimer de nouveau nos vœux les plus cordiaux et les plus chaleureux au Ministre des affaires extérieures de l'Angola, qui représente si dignement et si légitimement son gouvernement et le peuple angolais devant le Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante de l'Égypte, qui souhaite faire une déclaration au nom du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme HASSAN (Égypte) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. J'aimerais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, Représentant permanent de l'Espagne, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

En tant que titulaire de la présidence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Égypte est heureuse de participer au stade actuel du débat consacré par le Conseil de sécurité à une question africaine très importante : celle de la paix en Angola. Nous espérons que les efforts conjoints de la communauté internationale en vue d'instaurer la paix en Angola seront fructueux et que le monde manifesterait sa solidarité avec le peuple de l'Angola dans sa recherche de la paix.

Mme Hassan (Egypte)

La série des événements tragiques survenus en Angola, tels qu'ils ont été décrits avec éloquence aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, que nous avons écouté très attentivement, montrent clairement la détérioration politique et militaire extrêmement grave de la situation à la suite des hostilités continues et de la méfiance croissante qui entravent la réalisation de toute réconciliation politique viable. Malheureusement, ils ont également entraîné d'autres conséquences plus terribles encore qui menacent la paix et la sécurité de la région. Cela a été confirmé par les Ministres des affaires étrangères des Etats de première ligne dans les déclarations importantes qu'ils ont faites aujourd'hui.

Lorsque le Gouvernement angolais et l'UNITA ont signé les Accords de Bicesse en mai 1991, le monde entier, et l'Afrique en particulier, ont poussé un soupir de soulagement et se sont félicités de cet événement, qui augurait bien de la restauration de la paix, de l'instauration de la démocratie et de la réconciliation nationale à laquelle aspire depuis si longtemps le peuple angolais depuis que ce pays a accédé à l'indépendance en 1975. Le peuple angolais a exprimé avec enthousiasme son adhésion à ces nobles objectifs en participant aux élections législatives et présidentielles. Les résultats de ces élections ont été approuvés par l'OUA et la communauté internationale comme étant libres et justes. Déçu par le verdict électoral, l'UNITA a essayé de s'emparer du pouvoir par la force, lançant une série d'attaques qui lui ont permis d'acquérir des avantages territoriaux et stratégiques. Elle a monté des actes subversifs contre le système internationalement reconnu et contre les institutions démocratiquement élues.

D'autre part, le Gouvernement angolais a souligné l'importance de l'instauration de la paix et de la stabilité pour le peuple angolais et il s'est félicité de la participation de toutes les tendances politiques, y compris de celle de l'UNITA, à l'effort visant à former un gouvernement de réconciliation nationale. Il a également prié instamment l'UNITA, avec l'appui de la communauté internationale, de respecter la légalité internationale. Malheureusement, l'UNITA a continué à ne tenir aucun compte de ces appels. Dans ce contexte, il y a eu une série d'initiatives diplomatiques visant à contenir la crise angolaise à l'intérieur du continent africain. Ainsi, la réunion qui s'est tenue à Namibe et celles qui ont eu lieu à Addis-Abeba et à Abidjan se sont déroulées parallèlement aux initiatives

Mme Hassan (Egypte)

de la communauté internationale comme l'indiquent les efforts déployés par le Secrétaire général et son ex-Représentante spéciale en Angola. La crise a été portée devant le Conseil de sécurité, qui a adopté une série de résolutions importantes qui ont constitué une base solide pour le règlement de la crise.

Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui est peut-être le plus significatif parmi ces résolutions, et nous l'approuvons pleinement. Nous espérons qu'il permettra de débloquer la situation angolaise dans son ensemble. Il constitue un message vigoureux adressé à l'UNITA par la communauté internationale, dans lequel elle condamne les violations perpétrées par l'UNITA et met en garde contre les conséquences graves qui pourraient en découler afin d'obliger l'UNITA à revenir à la table de négociation.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour souligner les efforts déployés dans le cadre des discussions sur l'Angola qui ont eu lieu à la réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, que l'Egypte a eu l'honneur d'accueillir du 28 au 30 juin. Les dirigeants africains qui se sont réunis au Caire ont consacré des efforts considérables et sincères à la discussion de cette question. Leur assemblée a publié une Déclaration sur la situation en Angola qui a jeté les bases d'un règlement de la crise et qui reflète le souhait sincère du continent de voir la paix et la stabilité restaurées dans ce pays frère, de façon que l'Angola puisse consacrer toutes ses énergies à l'amélioration des conditions de vie de son peuple et se développer dans un cadre démocratique.

La Déclaration du Sommet de l'OUA comprenait un certain nombre de points dont les plus importants sont l'engagement ferme des dirigeants africains de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Angola, et leur condamnation vigoureuse des massacres répétés des populations civiles commis par l'UNITA et de la destruction des infrastructures sociales. Ils ont rendu hommage au Gouvernement angolais pour sa volonté continue de maintenir le dialogue avec l'UNITA, ainsi que pour la bonne volonté dont il a fait preuve dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit. D'autre part, ils ont condamné l'UNITA pour avoir rejeté les résultats des élections de septembre 1992 et lui ont demandé d'accepter les Accords de paix. Ils ont demandé aux gouvernements des pays voisins de l'Angola de ne pas permettre que leurs territoires et leur espace servent de tremplin ou de quartiers généraux pour appuyer toute action contre le Gouvernement angolais.

Mme Hassan (Egypte)

La Déclaration fait allusion aux initiatives visant à parvenir à un règlement pacifique de la crise et rend hommage à cet égard aux efforts inlassables du Président Houphouët Boigny de la Côte d'Ivoire, qu'elle encourage à continuer d'exercer toute son influence sur l'UNITA afin d'amener M. Savimbi à accepter les Accords de paix. Elle appuie également les efforts internationaux entrepris en dehors du continent, en particulier ceux qui sont déployés par les observateurs de la Troïka et pour surveiller la mise en oeuvre des Accords de paix de Bicesse en Angola. Elle exprime sa satisfaction de voir que la nouvelle Administration américaine a reconnu le Gouvernement de l'Angola et encourage celui-ci à continuer de contribuer concrètement au règlement de la crise.

La Déclaration recommande également que le Conseil de sécurité prenne des mesures concrètes contre l'UNITA, et surtout qu'il impose des sanctions, y compris la fermeture des bureaux des représentants de l'UNITA à l'étranger, afin de l'obliger à accepter le dialogue en tant que seul moyen d'instaurer la paix. Outre que cette Déclaration traite de questions politiques, elle exprime sa profonde préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire et demande aux Etats membres de l'OUA et à la communauté internationale de fournir une aide humanitaire pour alléger les souffrances du peuple angolais.

Les dirigeants africains et la communauté internationale ont exprimé leurs vues sur la situation critique en Angola. Ces vues ont toujours fourni la même analyse des causes profondes de la crise et des remèdes qu'elles prescrivent. La Déclaration du Caire, dans sa portée comme dans sa substance, est alignée sur la déclaration conjointe publiée à Moscou le 8 juillet par le Portugal, la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique - les observateurs officiels de la mise en oeuvre des Accords de paix en Angola. A leur tour, ces deux documents sont conformes aux directives contenues dans la Déclaration spéciale sur l'Angola publiée par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue récemment à Vienne. La préoccupation mondiale suscitée en général par l'Angola et le consensus international existant à cet égard confèrent au Conseil de sécurité des responsabilités spéciales quant à la prise de mesures décisives visant à obliger l'UNITA à respecter la position de la communauté internationale.

Mme Hassan (Egypte)

La situation est très claire. Il y a eu des élections libres et régulières, et l'UNITA doit accepter leurs résultats sans réserves. Il existe également un cadre de paix, et un Accord de paix signé par les deux parties, qui doivent être respectés. Il est impératif d'instaurer un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays, et de reprendre immédiatement les négociations afin de le faire respecter.

Une tragédie humaine se joue en ce moment, qui vient s'ajouter à la longue liste des souffrances qui se sont abattues sur le peuple angolais. Il convient d'y faire face, d'autant plus que, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, près de 2 millions de personnes sont maintenant menacées et ont besoin, pour survivre, d'une aide alimentaire et autre.

L'infrastructure nationale a été dévastée par la guerre; il est donc indispensable que l'assistance technique et économique fournie par la communauté internationale soit élargie pour permettre la reconstruction du pays.

Ma délégation voudrait souligner le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies à ce stade critique en Angola. Nous appuyons totalement la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et le renforcement de son personnel, car il s'agit là d'un facteur très important de stabilité dans ce pays.

Nous apprécions également pleinement les efforts déployés par Mlle Anstee et nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de nommer M. Alioune Blondin Beye, ancien Ministre des affaires étrangères du Mali, son Représentant spécial pour l'Angola. Cette décision a été bien accueillie en Afrique. Le palmarès du nouveau Représentant spécial au service de l'Afrique est impressionnant et lui fait honneur, et nous sommes certains qu'il se montrera à la hauteur de cette tâche difficile. Nous tenons à souligner que l'Egypte, qui assume actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sera heureuse de coopérer totalement et en coordination avec lui afin de l'aider à s'acquitter de son mandat. Nous soulignons également qu'il importe de poursuivre la coordination et les consultations entre l'ONU et l'OUA en ce qui concerne toutes les mesures prises en vue du règlement du problème angolais, et ce, afin de rétablir la stabilité et de créer un environnement propice au démarrage des efforts de développement.

Mme Hassan (Egypte)

La reconstruction et la réparation des dommages causés par la guerre civile ininterrompue en Angola exigent la mobilisation de toutes ressources humaines et matérielles possibles afin d'accélérer l'édification d'un Etat moderne qui remplira en fin de compte sa mission au sein de l'Afrique et de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Egypte des paroles aimables qu'elle m'a adressées. Etant donné l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre maintenant la séance jusqu'à 15 h 15.

La séance, suspendue à 13 h 45, est reprise à 15 h 25.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/26080, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations préalables du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUSUKA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, avant toute chose, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Vous êtes le représentant éminent d'un pays, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, dont la contribution à la promotion et à la sauvegarde de la paix et la sécurité internationales est bien connue. De fait, le rôle actif que votre pays joue dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies témoigne de cet engagement inestimable. Nous sommes dès lors assurés que, sous votre direction éclairée, l'examen, par le Conseil, de la situation en Angola et du rôle des Nations Unies dans le processus de paix dans ce pays sera constructif et contribuera à accroître les perspectives de paix par la réconciliation et la conclusion d'accords par les parties concernées. De la même manière, je voudrais féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Espagne, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois de juin.

La participation de ma délégation à cet important débat a été grandement facilitée par les Ministres de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe, et par le représentant de l'Egypte, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui ont pris la parole avant moi.

M. Musuka (Zambie)

Je dois mentionner en particulier M. Venancio De Moura, le Ministre des relations extérieures de la République d'Angola, qui a souligné les événements survenus récemment dans la situation politique, militaire et humanitaire en Angola. La situation qui règne en Angola a, comme le note le Secrétaire général dans son rapport lucide et complet, "continué à se dégrader dangereusement" (S/26060, par. 3).

Les combats se sont intensifiés, la méfiance mutuelle s'est accentuée, et les perspectives de réconciliation ont reculé. Les participants à la récente réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenue au Caire le mois dernier ont eux aussi brossé le même sombre tableau de la situation, de même que les représentants du Portugal, de la Fédération de Russie et des Etats-Unis, les trois observateurs officiels de la mise en oeuvre des Accords de paix de Bicesse pour l'Angola, qui se sont réunis à Moscou le 8 juillet.

Les conséquences de la triste situation qui règne en Angola demeurent tragiques pour ce pays et les Etats voisins, dont le mien, la Zambie. En particulier, les pertes de vies humaines à grande échelle et la destruction aveugle de biens en Angola nous rappellent constamment la sinistre réalité, qui est que la situation dans ce pays va s'aggravant. A son tour, cette situation entraîne des conséquences négatives pour les pays voisins du fait de l'arrivée croissante de réfugiés et d'une insécurité accrue le long des frontières.

Manifestement, cette situation est une source de préoccupation grave pour le peuple angolais, les pays voisins et la communauté internationale. Elle exige donc des mesures énergiques de la part du Conseil, y compris les mesures envisagées dans le projet de résolution dont il est saisi.

Ma délégation partage les préoccupations graves exprimées par la récente réunion au sommet de l'OUA, par la session de la "Troïka" à Moscou et par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité, en ce qui concerne le manque d'engagement réel vis-à-vis des Accords de paix de la part de l'UNITA. A cet égard, la Réunion au sommet de l'OUA a demandé à l'UNITA de reprendre, dès que possible, le processus de paix avec le gouvernement afin d'établir un cessez-le-feu définitif et d'assurer la pleine mise en oeuvre des Accords de paix. La session de la "Troïka" tenue à Moscou a réclamé notamment la cessation immédiate des hostilités par l'UNITA et son adhésion aux

M. Musuka (Zambie)

principes clefs des Accords de paix. Le Secrétaire général a en outre noté que :

"L'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) cherche sans cesse à s'emparer de nouveaux territoires et on peut donc mettre en doute les intentions pacifiques qu'elle professe." (Ibid., par. 4)
et que

"toute politique consistant à s'emparer de territoires et à mettre au point des stratégies militaires est incompatible avec ces objectifs",
(Ibid., par. 17)

- c'est-à-dire les objectifs de paix par la négociation et des accords.

Ma délégation apprécie beaucoup les efforts entrepris actuellement par le Conseil de sécurité pour s'attaquer à la situation en Angola. Toutefois, la situation demeure critique et constitue une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Elle justifie donc la vigilance incessante du Conseil de sécurité.

A cet égard, ma délégation salue sincèrement les efforts déployés inlassablement en vue de faire avancer le processus de paix en Angola. Nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général au Conseil visant à renouveler le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II (UNAVEM II) pour une période de trois mois afin de permettre aux Nations Unies de poursuivre énergiquement un accord de paix, et nous appuyons cette recommandation.

Ma délégation ne doute pas que le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye - dont nous accueillons la nomination avec un vif plaisir - aidera les parties à tirer parti des progrès réalisés à Abidjan pour instaurer la paix en Angola.

Ma délégation tient aussi à saisir cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à Mlle Margaret J. Anstee pour son dévouement et les précieux services qu'elle a rendus en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola.

Le personnel de l'UNAVEM II mérite également notre reconnaissance sincère pour l'attachement, le courage et le dévouement avec lesquels il s'efforce de faire avancer le processus de paix en Angola.

M. Musuka (Zambie)

Les efforts louables déployés par le Conseil pour résoudre la situation en Angola devraient être fermement appuyés par la fourniture d'une importante aide humanitaire internationale destinée aux secours, à la reconstruction et à la réinstallation des réfugiés. A cet égard, ma délégation rend hommage aux efforts faits par les organes des Nations Unies ainsi que par les organisations non gouvernementales locales et internationales.

Toutefois, davantage doit être fait pour répondre aux besoins en matière d'aide humanitaire. En particulier, ma délégation espère sincèrement que l'Appel global des Nations Unies pour l'Angola attirera des contributions plus généreuses.

Afin de faciliter un accès sans entraves à la fourniture de l'aide humanitaire et aux secours, ma délégation appuie fermement l'appel lancé par le Secrétaire général aux Angolais - et en particulier à l'UNITA - pour qu'ils respectent les règles applicables du droit humanitaire international.

Il est évident que la responsabilité d'une solution pacifique durable à la situation en Angola incombe en premier lieu aux Angolais eux-mêmes. La solution dépendra de la création d'un climat propice à la confiance mutuelle et d'un attachement réel à la paix de la part de l'UNITA. Il est également impérieux que les principes et processus démocratiques soient respectés et que les résultats des élections soient acceptés sans réserve. La démocratie, ce n'est pas seulement gagner des élections, c'est aussi perdre des élections. L'UNITA doit être capable de respecter cela.

M. Musuka (Zambie)

En même temps, la communauté internationale a le devoir solennel de soutenir et de favoriser les efforts du peuple angolais. A cet égard, nous nous félicitons chaleureusement de la reconnaissance, par les Etats-Unis, le 19 mai dernier, du Gouvernement de l'Angola et de l'inauguration de leur ambassade à Luanda le 22 juin dernier.

Le peuple de l'Angola a besoin de la paix, qui lui échappe depuis si longtemps et qui est indispensable à son développement et à son progrès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Zambie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. J'aimerais d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus que, grâce à votre direction compétente, dont nous avons déjà été témoins ces deux dernières semaines, le Conseil réussira à s'acquitter des lourdes responsabilités qui sont les siennes en matière de paix et de sécurité internationales. En même temps, j'aimerais m'associer aux remerciements qui ont été adressés à l'Ambassadeur Juan Antonio Yañez-Barnuevo, de l'Espagne, pour l'excellent leadership dont il a fait preuve au Conseil durant le mois de juin.

Cela fait plus de 30 ans que le peuple angolais ne connaît pas la paix. Pendant plus de 10 ans, il a mené une dure guerre anticoloniale. L'indépendance acquise en 1975 a été suivie d'une guerre civile cruelle et destructrice, qui a causé des centaines de milliers de morts et davantage encore de mutilés à vie, une quantité massive de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays et une énorme destruction du pays. C'est pour cela que le monde entier a accueilli avec beaucoup de soulagement et d'espoir les Accords de Bicesse, qui offraient au peuple angolais la possibilité de connaître une paix et une sécurité tellement nécessaires. Malheureusement, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui, pour la deuxième fois en six semaines, parce que les Accords de Bicesse sont en lambeaux.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Le nouveau rapport (S/26060) du Secrétaire général, tout comme le rapport (S/25840) présenté en mai dernier, est d'une lecture très déprimante. Il révèle une situation politique et militaire qui se détériore. De l'avis du Secrétaire général, la situation

"a continué à se dégrader dangereusement, tandis que les combats s'intensifiaient et que la défiance qui avait empêché un règlement politique authentique s'est encore aggravée." (S/26060, par. 3)

L'identité des responsables de cette détérioration apparaît clairement à la lecture du paragraphe 4 du rapport, qui traite des efforts répétés de l'UNITA pour capturer de nouveaux territoires, du siège qu'il impose à plusieurs capitales provinciales, de son attaque contre Caxito et de sa capture des villes productrices de richesses minérales que sont Soyo et Cafunfo, dans le cadre d'un effort manifeste visant à paralyser l'économie du pays et à le déstabiliser davantage. C'est avec raison que le Secrétaire général conclut que ces efforts et ces actes jettent un doute sérieux sur les déclarations de l'UNITA au sujet de ses intentions pacifiques.

Ce qui ressort clairement de l'un et l'autre rapports est que c'est l'UNITA, et surtout son chef, Savimbi, qui a créé des problèmes à chaque étape des efforts de négociations. L'UNITA avait accepté de participer aux pourparlers d'Addis-Abeba du 27 au 30 janvier 1993 à la suite des efforts acharnés et des fortes pressions exercées sur l'organisation. Ce sont les exigences inacceptables de l'UNITA lors des pourparlers qui ont empêché la conclusion d'un accord de cessez-le-feu. La deuxième réunion d'Addis-Abeba, d'abord prévue le 10 février et ensuite le 26 février 1993, n'a pas eu lieu parce que l'UNITA a avancé toutes sortes de motifs dont le monde entier savait qu'ils ne constituaient que des prétextes inacceptables. Lorsqu'elle s'est trouvée à court de prétextes, l'UNITA a cherché à obtenir le report sine die de la deuxième réunion d'Addis-Abeba. A juste titre, l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général a jugé la demande inacceptable.

Le rapport publié en mai montre que l'UNITA avait adopté le même comportement lors des pourparlers d'Abidjan, qui ont aussi complètement échoué le 21 mai, après six semaines de négociations laborieuses. Alors que le Gouvernement de l'Angola était parvenu à satisfaire les demandes de l'UNITA à chaque étape des négociations, l'UNITA a présenté de nouvelles exigences à

M. Nyakyi (Tanzanie)

chacune de ces étapes. Finalement, M. Savimbi a opposé son veto au Protocole d'Abidjan en revenant sur une question sur laquelle sa délégation était déjà tombée d'accord lors des négociations sur le Mémoire d'accord.

Alors que l'UNITA tentait de gagner du temps à la table de négociation, elle répandait la mort et la destruction dans le pays. Selon le rapport du Secrétaire général publié en mai et d'autres sources, l'UNITA contrôlait alors environ 75 % du pays. L'escalade récente montre clairement l'existence d'une stratégie visant à s'emparer de tout le pays. Par conséquent, les souffrances endurées par le peuple en raison des effets combinés de la guerre et de la sécheresse - comme le montre la destruction de l'infrastructure, de l'agriculture et des réseaux de commercialisation et de distribution du pays - ont également augmenté. Le chiffre de 2 millions d'Angolais souffrant des effets de la guerre, principalement la faim et les maladies, que révèlent les deux rapports devrait susciter la colère et l'indignation de la communauté internationale. Il s'agit de près du quart de la population de l'Angola et cela donne une idée de l'ampleur des souffrances que Savimbi impose au peuple de l'Angola. Comme presque tous les orateurs précédents l'ont fait remarquer, une donnée statistique encore plus brutale figurant dans le rapport de mai est celle selon laquelle environ 1 000 Angolais meurent chaque jour des suites d'une guerre qui, d'après les estimations publiées alors, a fait plus de 400 000 morts.

Ma délégation rend hommage au Secrétaire général, à son personnel et au système des Nations Unies pour les efforts qu'ils déploient inlassablement afin de mobiliser l'aide humanitaire en faveur des victimes de ce conflit tragique. Nous sommes atterrés par l'insensibilité que l'UNITA continue d'afficher envers les souffrances du peuple angolais en ne respectant pas ses engagements de faciliter la distribution de l'aide humanitaire. Le Conseil de sécurité doit montrer à Savimbi et à l'UNITA qu'ils ne peuvent continuer à faire fi de leurs obligations en vertu du droit humanitaire international et s'imaginer pouvoir s'en tirer impunément.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Il faut se poser la question : pendant combien de temps la communauté internationale continuera-t-elle à accepter que le peuple angolais souffre des conséquences inévitables de ce conflit interne? Il est une question encore plus pertinente : pendant combien de temps la communauté internationale va-t-elle continuer à traiter Savimbi et l'UNITA comme des enfants gâtés auxquels on ne refuse rien?

L'histoire douloureuse et mouvementée du conflit angolais est bien connue des membres du Conseil. Nul n'est besoin par conséquent de prendre le temps du Conseil pour la relater. Nous sommes préoccupés par la phase actuelle du conflit, qui plonge ses racines dans le refus de Savimbi et de l'UNITA d'accepter et de respecter les résultats des élections de septembre 1992, que l'Organisation des Nations Unies et de nombreux autres observateurs ont certifiées comme étant libres et justes. La stratégie de la communauté internationale - qui emploie la persuasion et le dialogue pour faire respecter les décisions du Conseil de sécurité -, animée de toute évidence par son désir d'encourager un règlement pacifique, semble avoir été bafouée par Savimbi et l'UNITA à chaque étape. Ils ont cru qu'ils pouvaient se moquer de la volonté de la communauté internationale et s'y soustraire. L'UNITA a trahi ses obligations aux termes des Accords de Bicesse de démobiliser ses troupes et de les cantonner dans des zones désignées. Que cela ait pu se passer sous les yeux de la communauté internationale est très regrettable.

La facilité avec laquelle l'UNITA a commis de graves violations des Accords en toute impunité l'a encouragée à persister dans son intransigeance et ses faux-fuyants. C'est ainsi qu'elle n'a pas tenu compte de l'appel l'enjoignant de faire en sorte que ses troupes rejoignent l'armée intégrée et les autres structures communes. Elle a réussi à faire traîner les choses en allant à la première réunion à Addis-Abeba et a refusé d'aller à la deuxième réunion à Addis-Abeba et s'en est bien tirée à chaque fois. A Abidjan elle a obtenu concession sur concession et pourtant elle a pu échapper en toute impunité après avoir provoqué l'échec des pourparlers. Il y a une chose qui ressort clairement des rapports du Secrétaire général : l'UNITA n'a pas négocié de bonne foi. Il est hors de doute que la stratégie de l'UNITA depuis le début a consisté à gagner du temps en se moquant constamment de la communauté internationale.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Depuis le commencement, la communauté internationale et le Gouvernement angolais ont fait tous les efforts nécessaires pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit tragique. Ils n'ont pas simplement fait tous les efforts possibles, mais dans l'intérêt de la paix ils ont également accepté de faire à l'UNITA plus de concessions qu'elle ne le méritait. C'est là la conclusion inéluctable à laquelle on arrive si l'on étudie soigneusement la partie du rapport de mai où il est dit que :

"L'idée fondamentale à la base des négociations, et qui découlait des tentatives antérieures de négocier un règlement, était que le Gouvernement ferait preuve de souplesse politique, encourageant un rôle considérablement élargi pour l'UNITA au sein des structures gouvernementales en échange de retraits militaires." (S/25840, par. 14)

En termes clairs, cela signifie que dans l'intérêt de la paix la communauté mondiale a été disposée à faire pression sur le Gouvernement angolais pour qu'il fasse davantage de concessions à l'UNITA que ne le justifiait le soutien du peuple angolais, comme les résultats des élections supervisées par l'Organisation des Nations Unies l'ont montré. Que peut-on demander au Gouvernement angolais et à l'Organisation des Nations Unies de faire de plus pour convaincre l'UNITA qu'aucun sacrifice n'est trop grand pour la paix en Angola?

Si nous en sommes là où nous en sommes en Angola, c'est parce qu'une partie a négocié de bonne foi tandis que l'autre suivait un double objectif. Comme je l'ai déjà dit, tout cela s'est passé sous les yeux de la communauté internationale. Parce qu'il s'est conformé aux règles dont la communauté internationale s'était faite l'arbitre, le Gouvernement angolais fait aujourd'hui l'objet de pressions intolérables à la table de négociation et sur le champ de bataille.

Maintenant qu'il est évident que la communauté mondiale a été trop confiante quant aux déclarations d'intention pacifiques - et personne n'aurait pu le dire plus éloquemment que le Secrétaire général au paragraphe 4 du rapport contenu dans le document S/26060 dont le Conseil est saisi -, la communauté internationale se doit à elle-même et au peuple angolais qui souffre depuis si longtemps d'agir maintenant promptement et efficacement pour arrêter et inverser la situation. Les trois Etats observateurs de l'effort de

M. Nyakyi (Tanzanie)

paix en Angola ont la responsabilité particulière d'assurer le respect des Accords de Bicesse et des mesures ultérieures visant à mettre en oeuvre ces accords. Plus que quiconque ils ont encouragé le Gouvernement angolais à jouer selon les règles du jeu, et le Gouvernement angolais a fait confiance à leurs bonnes intentions. Maintenant c'est à eux qu'il appartient d'inverser la situation en s'assurant que, cette fois-ci, Savimbi et l'UNITA ne restent pas impunis. Nous comptons également qu'ils montreront l'exemple à la communauté internationale en fournissant toute l'assistance nécessaire au Gouvernement angolais pour lui permettre de défendre le peuple angolais et de sauvegarder l'unité et l'intégrité territoriales de son pays.

L'élément le plus prometteur dans le conflit angolais depuis la reprise des hostilités a été les mesures prises par le Gouvernement américain pour reconnaître le Gouvernement angolais et établir des relations diplomatiques avec lui. Nous nous félicitons de cette décision car elle envoie un message très clair à Savimbi et à l'UNITA en leur faisant comprendre qu'aucun membre civilisé de la communauté internationale ne continuera à tolérer leurs tentatives d'obtenir par les balles ce qu'ils n'ont pas obtenu par des élections libres et justes. Nous sommes certains que les Etats-Unis pourront maintenant jouer un rôle plus efficace en tant qu'observateur impartial du processus de paix. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de profiter de l'élan créé par l'action des Etats-Unis pour prendre les mesures appropriées visant à empêcher Savimbi et l'UNITA de persister dans leur intransigeance, qui a privé le peuple angolais d'une chance de paix durable après plus de 15 ans de guerre fratricide.

Ma délégation se réjouit de ce que le Secrétaire général ait associé la recommandation qu'il fait au paragraphe 18 de proroger le mandat de l'UNAVEM II à l'assurance qu'il donne au paragraphe 17 selon laquelle il est impensable que l'Organisation des Nations Unies abandonne l'Angola dans les circonstances actuelles. La Tanzanie et bien d'autres pays n'ont jamais cessé de plaider en faveur d'une présence beaucoup plus importante des Nations Unies en Angola que celle qui est prévue aux termes d'UNAVEM II. Nous l'avons fait, convaincus que la mission de paix dans la situation complexe qui règne en Angola exigeait des ressources beaucoup plus importantes que celles mises à la disposition d'UNAVEM I. Nous constatons avec satisfaction d'après le

M. Nyakyi (Tanzanie)

paragraphe 8 que lorsque les circonstances s'y prêteront le Secrétaire général a l'intention de recommander au Conseil de sécurité d'élargir la présence de maintien de la paix en Angola.

Nous croyons, et nous pensons que beaucoup seront d'accord avec nous, que si l'UNAVEM II avait eu plus de personnel sur le terrain qu'elle n'en avait lors de la tenue des élections de septembre, nombre des problèmes auxquels la communauté internationale doit maintenant faire face auraient pu être évités. Il importe donc de ne pas oublier cette leçon lorsque l'on organisera la prochaine phase de l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en Angola.

A ce propos, ma délégation voudrait exprimer l'espoir qu'avant peu les arrangements intérimaires recommandés au paragraphe 18, que nous appuyons, seront remplacés par une opération complète de maintien de la paix dotée des ressources humaines et financières adéquates.

Nous saluons et nous appuyons l'idée maîtresse du projet de résolution dont le Conseil est saisi, et en particulier l'indication figurant au paragraphe 12 selon laquelle le Conseil est prêt à imposer des sanctions à l'UNITA si elle persiste à faire fi des nombreux appels que le Conseil de sécurité lui a adressés pour qu'elle honore ses obligations aux termes des Accords de Bicesse.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Nous convenons avec le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe que les mesures envisagées par le Conseil au paragraphe 12 du projet de résolution auraient dû être imposées immédiatement au lieu d'être reportées au 15 septembre, comme prévu. Nous espérons qu'il ne s'agit pas là de vaines menaces et que tous les intéressés, et surtout ceux qui ont une influence sur l'UNITA, en profiteront pour bien faire passer le message.

Je voudrais conclure en rendant hommage à notre Secrétaire général et à ses deux Représentants spéciaux, l'actuel et la précédente, de même qu'au personnel du Secrétariat intéressé, pour les efforts inlassables qu'ils déploient dans leur recherche de la paix en Angola. Il est encourageant de constater que les frustrations qui accompagnent ce conflit n'ont pas entamé leur attachement à cette cause ni leur volonté de réussir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal, à qui je donne la parole.

M. CATARINO (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion, à mi-chemin de votre mandat, pour rendre hommage à la façon très compétente dont vous dirigez les travaux du Conseil pendant le mois de juillet. Je suis certain que vos excellentes qualités contribueront au déroulement efficace et sans heurts des travaux du Conseil pendant le reste du mois. Je voudrais aussi féliciter très sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Juan Antonio Yañez-Barnuevo, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de cet organe au cours du mois précédent.

Je tiens également à rendre hommage à S. E. le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venancio De Moura, pour avoir pris la parole aujourd'hui au Conseil, ainsi qu'aux Ministres des affaires étrangères du Zimbabwe et de la Namibie, qui sont venus assister à cette très importante réunion.

En sa qualité de médiateur du processus qui a conduit à la signature des "Acordos de Paz de Bicesse" et en tant qu'observateur, avec la Fédération de Russie et les Etats-Unis, de l'application desdits Accords, mon pays assume

M. Catarino (Portugal)

des responsabilités particulières qui l'ont amené à se présenter au Conseil pour exprimer certaines opinions sur la situation critique en Angola et sur le déraillement du processus de paix.

Ce faisant, nous n'avons pas l'intention de prendre parti dans le conflit angolais, ni de suggérer de subjuguer ou d'anéantir l'une ou l'autre de ces parties. Bien au contraire - nous sommes absolument convaincus que l'avenir de l'Angola ne peut être édifié que sur un règlement politique qui respecte les résultats des élections et n'exclue aucune des parties signataires. Il est essentiel de veiller à la coexistence pacifique et à la participation de tous les Angolais à la vie politique de leur pays, base de la nécessaire reconstruction de l'Angola. L'alternative à la réconciliation nationale serait une longue guerre accompagnée de nouvelles destructions et de souffrances et du chaos.

Cela dit toutefois, nous nous sentons obligés de dénoncer la violation des "Acordos de Paz" par les dirigeants de l'UNITA et leur choix d'une stratégie de guerre. Cette attitude ne peut que rencontrer la condamnation sans équivoque et une réaction vigoureuse de la part de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. Faute de quoi peut-on imaginer quelles seraient les conséquences pour la stabilité régionale ou l'exemple qui serait créé pour d'autres processus de paix? Quelle serait la crédibilité d'engagements futurs pris dans des processus similaires? Quelle serait la crédibilité des efforts que pourrait déployer à l'avenir l'Organisation des Nations Unies? C'est pourquoi une simple condamnation verbale ne suffit pas. Il faut que l'on exerce des pressions efficaces et concrètes sur l'UNITA et que l'UNITA comprenne que l'option militaire ne paie pas et que son attitude négative persistante entraînera inévitablement de lourdes conséquences et lui vaudra l'isolement international.

C'est dans ce contexte que les trois observateurs ont discuté, à Moscou, des mesures complémentaires que le Conseil de sécurité pourrait envisager de prendre. Nous prenons note de la volonté du Conseil d'envisager l'imposition, en vertu de la Charte des Nations Unies, de mesures contre l'UNITA à moins qu'un cessez-le-feu ne soit établi et qu'un accord sur l'application intégrale des "Acordos de Paz" ne soit conclu. Nous espérons toutefois que l'on n'aura pas besoin de recourir à de telles mesures.

M. Catarino (Portugal)

Nous continuons d'espérer que l'UNITA fournira effectivement des preuves concrètes d'un attachement sincère à la recherche d'un règlement négocié fondé sur l'application intégrale des "Acordos de Paz". Mais il faut qu'elle le fasse immédiatement, non seulement en facilitant la distribution de l'aide humanitaire mais aussi en reprenant rapidement les négociations sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en rétablissant et en respectant un cessez-le-feu, et en participant de façon constructive au dialogue.

Nous venons d'apprendre les affligeantes nouvelles selon lesquelles l'UNITA a tiré sur le premier vol de secours humanitaire du Programme alimentaire mondial, en dépit du fait qu'elle avait donné son accord il y a un peu plus de 24 heures, à la reprise de ces vols. Nous considérons qu'il s'agit là d'une affaire extrêmement grave, qui n'annonce rien de bon.

Nous espérons sincèrement que l'UNITA ne restera pas insensible à l'appel lancé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui se sont réunis récemment au Caire. A ce stade, nous voudrions dire que nous sommes entièrement d'accord avec les opinions exprimées dans le rapport du Secrétaire général, selon lesquelles nous devrions nous efforcer de préserver et de renforcer les progrès réalisés à Abidjan.

Nous voudrions rendre hommage au dévouement inlassable de l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola, Mlle Margaret Anstee, au service de la paix et de la démocratie en Angola. Nous plaçons toute notre confiance dans les efforts du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, auquel nous sommes prêts à fournir tout notre appui. Nous estimons que le rôle de l'Organisation des Nations Unies en Angola continue d'être essentiel, et le Portugal appuie la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et la possibilité d'augmenter sa présence lorsqu'un accord d'ensemble sera intervenu.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LOZINSKIY (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et exprimer ma conviction que vos talents diplomatiques constituent le garant du succès des travaux du Conseil pour le

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

mois en cours. La délégation russe voudrait également exprimer sa reconnaissance au Représentant permanent de l'Espagne, M. Yañez-Barnuevo, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de juin.

La délégation russe souhaite la bienvenue au Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venancio De Moura, et aux ministres des autres pays africains qui assistent à cette séance. Nous osons formuler l'espoir que leur participation aux travaux du Conseil nous aidera à nous acquitter de la tâche qui nous attend : assurer un rétablissement rapide de la paix par un règlement politique de la question angolaise.

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

Depuis bon nombre d'années, l'Organisation des Nations Unies fait les plus grands efforts pour normaliser la situation en Angola. A cet égard, nous voudrions dire notre reconnaissance toute particulière à Mlle Margaret Anstee, qui s'est acquittée avec abnégation de ses tâches, en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola, de même que nous remercions tout le personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) et des autres organisations internationales qui prêtent assistance au peuple angolais.

Dans la Fédération de Russie, on est extrêmement inquiets de l'aggravation constante de la situation militaire, politique et humanitaire en Angola. Le rapport du Secrétaire général souligne, à juste titre, que les événements qui se déroulent là-bas constituent une menace grave, non seulement pour la population du pays mais aussi pour la sécurité de la région tout entière.

La Russie, avec les autres membres de la "Troïka" des observateurs - le Portugal et les Etats-Unis - déploie des efforts tenaces en vue d'aboutir au prompt règlement de la crise angolaise par la voie de négociations. Dans un communiqué conjoint, publié le 8 juillet, à l'issue de la rencontre de Moscou, la "Troïka" a indiqué que la situation critique en Angola est due au fait que l'UNITA poursuit sa campagne militaire d'agression qui consiste à capturer et à occuper des territoires administrés par le Gouvernement angolais; qu'elle se refuse obstinément à rétablir un cessez-le-feu conformément aux Accords de paix; et qu'elle ne se conforme pas aux principes fondamentaux de ces accords, notamment les engagements qu'elle a pris de respecter les résultats des élections de septembre 1992, de participer à un gouvernement de réconciliation nationale conformément aux résultats des élections et d'intégrer ses forces militaires à des forces armées nationales unifiées.

La preuve du fait que l'UNITA et ses dirigeants continuent d'ignorer les efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la paix dans le pays nous est fournie par les derniers rapports des agences de presse selon lesquels, au moment où l'Organisation des Nations Unies s'apprête à déployer une opération d'aide à la population pacifique de l'Angola éprouvée par la guerre, le matin du 14 juillet, des formations armées de l'UNITA ont tenté de faire irruption dans le centre administratif de la province de Cuito/Bie, qui est assiégé depuis six mois déjà.

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

Il y a quelques heures, j'ai reçu un appel téléphonique de l'Ambassadeur de Russie en Angola. Il m'informait que ce matin, tandis qu'il survolait l'aéroport de Mbanza-Congo, un secteur contrôlé par l'UNITA, un aéronef russe, de type AN-32, a essuyé des tirs venus du sol alors qu'il effectuait une livraison de secours humanitaire dans le cadre du Programme alimentaire mondial. A la suite de cette attaque, l'un des moteurs a pris feu mais l'équipage a réussi à ramener l'appareil à Luanda. Cet incident s'est produit bien que le plan de vol dans la région ait été convenu avec l'UNITA.

Cette politique, qui consiste à poursuivre sans arrêt des activités militaires et à compromettre le processus démocratique dans le pays - processus entrepris sous les auspices et avec l'assistance des Nations Unies - est pratiquée par l'UNITA malgré le fait que le Gouvernement angolais reste disposé à parvenir à un règlement pacifique, conformément aux Accords de paix et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La délégation de la Fédération de Russie estime que le Conseil de sécurité doit adopter une résolution contenant le plus sérieux avertissement à l'adresse de l'UNITA pour lui faire comprendre que si, dans un avenir proche, elle n'accepte pas d'établir un cessez-le-feu effectif et d'appliquer pleinement les Accords de paix et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le Conseil envisagera d'imposer des mesures, en vertu de la Charte des Nations Unies, y compris un embargo obligatoire sur la vente ou la fourniture d'armes à cette organisation. Une mesure efficace pour influencer les dirigeants de l'UNITA serait, à notre avis, d'interdire toutes relations commerciales avec cette organisation et toute autre aide incompatible avec le processus de paix.

Il est bien évident que si l'UNITA s'entête à ne pas exécuter pleinement les décisions pertinentes du Conseil de sécurité, la question qui se posera alors sera d'appliquer à son encontre des mesures complémentaires, telles que le gel de ses avoirs et de ses comptes bancaires à l'étranger.

Nous estimons également qu'il est important de confirmer dans la résolution la nécessité de prêter assistance au Gouvernement angolais afin de soutenir le processus démocratique dans ce pays. Comme cela est souligné dans le communiqué conjoint de la "Troïka" des observateurs :

M. Lozinskiy (Fédération de Russie)

"La possibilité d'un compromis politique raisonnable pour préserver l'avenir du peuple angolais reste ouverte, comme l'a réaffirmé à plusieurs reprises le Gouvernement angolais." (S/26064, annexe, p. 3)

La Fédération de Russie compte que les dirigeants de l'UNITA, de leur côté, feront preuve de réalisme politique et d'un sens des responsabilités à l'égard de la population de leur pays et reviendront à une action conjuguée avec le Gouvernement angolais afin d'aboutir à un cessez-le-feu immédiat et à un règlement juste et durable du conflit, sur la base des Accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Fédération de Russie continuera, avec la communauté internationale, d'oeuvrer activement afin de parvenir à un règlement rapide de la situation en Angola et d'assurer un développement pacifique et démocratique dans ce pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Qu'il suffise de dire que vos grandes qualités de chef s'affirment de plus en plus dans la manière dont vous dirigez nos travaux.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer notre gratitude et notre respect, à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, de l'Espagne.

Ma délégation voudrait souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie, qui sont ici parmi nous pour souligner la gravité de la situation en Angola.

La séance du Conseil aujourd'hui est cruciale pour les événements tragiques qui se déroulent en Angola, avec leur cortège d'effusion de sang, d'atrocités et de destruction qui n'a jusqu'à présent pas donné le moindre

M. Olhaye (Djibouti)

signe d'apaisement. Et tout cela parce que quelqu'un a estimé que la démocratie en Angola était hors de propos tant qu'il ne serait pas au pouvoir, et qu'il a choisi de conquérir par la force ce qu'il n'a pas pu obtenir par les bulletins de vote. L'attitude intransigeante adoptée par l'UNITA a progressivement plongé le pays dans l'anarchie, la paralysie économique, et dans une crise humanitaire grave, avec près de 2 millions de personnes déplacées qui sont aujourd'hui en danger, selon le rapport du Secrétaire général.

Il est stupéfiant de voir comment la méthode utilisée en Angola rappelle celle appliquée dans d'autres conflits mondiaux bien connus. La principale difficulté que présente celui-ci pour certains d'entre nous est peut-être de déterminer comment donner l'alarme sans paraître alarmistes. Car, tout comme dans une mauvaise pièce ou un mauvais programme de télévision, nous savons tous qui est le "méchant", ce qu'il a fait, ce qu'il recherche et ce qu'il va faire. Nous le savons parce que nous avons déjà vu la pièce auparavant, c'était simplement quelqu'un d'autre qui jouait le rôle du "méchant"; le langage était différent et cela se passait ailleurs. Nous savons même maintenant comment identifier ceux qui, dans les coulisses, fournissent un appui secret et qui permettent au "méchant" de continuer. Nous ne pouvons donc pas perdre de vue les parallèles odieux qui se sont produits ailleurs : les acquisitions sans relâche de territoires supplémentaires, tout en prétendant négocier; le siège de villes et d'agglomérations sous contrôle gouvernemental, et privation des résidents d'aide humanitaire en resserrant constamment le siège, et le regain de méfiance qui empêche un véritable processus politique.

L'absence de cessez-le-feu combinée à la totale intransigeance de la part de l'UNITA est vraiment une source de profonde préoccupation pour nous, et le Conseil de sécurité doit se prononcer vigoureusement en des termes sans équivoque, conformément à la résolution de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement africains au Caire, et au communiqué conjoint publié par la Russie, les Etats-Unis et le Portugal à Moscou, et visant notamment à limiter la capacité de l'UNITA à poursuivre la campagne militaire et à mettre un terme au défi lancé par l'UNITA à la communauté internationale dans la poursuite de son objectif unique qui est de conquérir le pays tout entier.

M. Olhaye (Djibouti)

Nous avons tous vu les nombreux faux démarrages et les "reprises des pourparlers de paix" tués dans l'oeuf ou qui ont échoué; l'assimilation trompeuse des atrocités commises des deux côtés pour que "tous soient également coupables"; la dépopulation de bon nombre de régions que nous qualifions désormais de "nettoyage ethnique"; le large recours à la terreur et aux violations des droits de l'homme en tant que tactique de guerre et de terreur; et le déni d'une aide humanitaire désespérément nécessaire, à nouveau en tant que tactique de guerre et de terreur à l'encontre de civils innocents. Et, bien sûr, il y a le harcèlement prévisible du personnel international de secours et du personnel de l'UNAVEM II. En fait, si l'on remplace les noms de quelques villes et protagonistes importants, l'Angola pourrait être, disons, la Bosnie.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis demande le renouvellement du mandat de l'UNAVEM II en Angola pour une période de deux mois, jusqu'au 15 septembre 1993. Concrètement, cela donne une nouvelle chance aux pourparlers de paix et, selon ce qu'il en sortira, le Secrétaire général sera mieux placé pour faire des recommandations réalistes concernant les effectifs et le mandat futurs de l'UNAVEM II. Ma délégation estime que la continuation de la présence des Nations Unies en Angola est impérative. Sans une présence internationale modératrice en Angola, des violations des droits de l'homme à une échelle encore plus large, l'interruption totale de la fourniture de l'aide humanitaire, et la perte de tous les mécanismes de tout type d'initiative de paix sont fort probables. Nous ne devons pas donner à penser au peuple angolais que les Nations Unies l'abandonnent.

Mais cette affaire ne saurait s'arrêter là. Nous devons en outre commencer à examiner les mesures dont nous savons qu'elles prouveront la détermination du Conseil à encourager le processus de paix et la mise en oeuvre des "Acordos de Paz", à réduire les moyens de guerre de l'UNITA et à décourager ses partisans extérieurs, en particulier ses fournisseurs. Le Conseil doit examiner plus sérieusement l'idée de placer des observateurs aux frontières; de recourir à des vols d'observation; d'imposer des embargos commerciaux contre les fournisseurs de l'UNITA, y compris un embargo sur les armes; de fermer les bureaux de l'UNITA à l'étranger et de lui refuser tout voyage et toute représentation à l'étranger; de fermer ses comptes à l'étranger

M. Olhaye (Djibouti)

et de saisir ses avoirs à l'étranger, et de désigner les responsables de l'UNITA qui encouragent les violations des droits de l'homme afin d'être traduits en justice devant des tribunaux chargés de juger des crimes de guerre. Si l'UNITA est décidée à défier les Nations Unies et la volonté exprimée du peuple angolais, elle doit comprendre qu'elle devra en payer le prix. Ma délégation estime que ce n'est que si l'UNITA est convaincue que le Conseil est sérieux qu'elle négociera sérieusement.

Il est peut-être important d'appeler l'attention sur les tactiques employées par l'UNITA en Angola et dans ses relations avec les Nations Unies. Nous revivons tout simplement un cauchemar dans lequel la partie belligérante a vu ce qui marche, a été témoin des récompenses d'une agression restée sans opposition et a décidé de poursuivre dans la voie qui a fait ses preuves. Notre éventuelle incapacité à faire face à ce défi effronté pourrait bien être la véritable tragédie de l'Angola, voire même de la paix et de la sécurité collective internationales.

Ma délégation se préoccupe en particulier des répercussions de cette guerre sur le plan régional, étant donné que le nombre des réfugiés dans les pays voisins augmente de jour en jour. Sur le plan interne, ce conflit suscite un degré d'hostilité interethnique qui demandera des années à se dissiper. La destruction des biens nationaux et de l'infrastructure fera reculer l'Angola de plusieurs décennies, tandis que l'aide étrangère promise restera inutilisée. Les arrangements convenus pour la fourniture de l'aide humanitaire commencent à être rejetés sur les lieux de livraison, notamment en ce qui concerne les villes assiégées.

Pour terminer, ma délégation tient à exprimer sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport (S/26060) complet et franc, et à saisir en outre cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola, M. Alioune Blondin Beye. Nous rendons également un hommage particulier à Mlle Margaret Anstee, qui a fait preuve d'un courage et d'une ténacité rares dans des conditions extrêmement difficiles et qui est devenue la cible de viles attaques de la part de l'UNITA contre son intégrité et sa personnalité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. CHEN Jian (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Vous avez déjà impressionné tous vos collègues par la façon extrêmement efficace dont vous avez organisé nos travaux. C'est pourquoi je suis certain que, grâce à votre vaste expérience et vos grands talents de diplomate, vous dirigerez avec succès les travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo de l'Espagne, de sa contribution remarquable aux travaux du Conseil le mois dernier.

Je voudrais également me féliciter de la présence et des déclarations des Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie. Aujourd'hui, ces trois Ministres des affaires étrangères nous ont apporté la voix et les aspirations de l'Afrique, et elles sont très utiles pour nos débats.

Après les élections générales tenues en Angola en septembre 1992, on s'attendait à ce que l'Angola tourne le dos à son passé amer et inaugure une nouvelle ère de paix et de reconstruction. Mais l'UNITA ayant refusé d'accepter les résultats des élections, la guerre civile a éclaté de nouveau, entraînant une détérioration rapide de la situation humanitaire et faisant subir une fois de plus au peuple angolais les épreuves de la guerre.

Les pourparlers de paix tenus à Abidjan en avril 1993 ont fait naître de nouveaux espoirs de paix pour le peuple angolais. Malheureusement, alors même que le succès paraissait à portée de main, les pourparlers ont été suspendus en mai. En conséquence, la situation politique et militaire en Angola continue de se détériorer, l'UNITA montant une série d'attaques militaires en vue de s'emparer de territoires supplémentaires, étendant les hostilités à l'ensemble du pays et provoquant un exode massif de réfugiés vers les pays voisins. Tout cela a eu des incidences graves sur la paix et la sécurité régionales, ce qui nous préoccupe et nous attriste profondément.

La négociation et le dialogue constituent la seule voie conduisant à un règlement du conflit et à la réconciliation nationale en Angola. Toute tentative de l'emporter par le recours à la force relève de l'aveuglement. Nous avons noté, comme cela a été souligné ce matin par le Ministre des

M. Chen Jian (Chine)

relations extérieures de l'Angola, que le Gouvernement angolais est prêt à poursuivre la recherche d'une solution pacifique au conflit sur la base des "Acordos de Paz" et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous appuyons cette volonté pacifique. Entre-temps, nous prions instamment l'UNITA de cesser immédiatement tout acte hostile et de se retirer immédiatement des territoires occupés. L'UNITA doit également garantir le départ en toute sécurité des ressortissants étrangers des régions qu'elle contrôle et le libre accès aux secours humanitaires. L'UNITA doit revenir sans délai à la table de négociation afin qu'un cessez-le-feu et une mise en oeuvre globale des "Acordos de Paz" puissent intervenir rapidement entre les deux parties.

M. Chen Jian (Chine)

La Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) a toujours joué un rôle vital dans le processus de paix en Angola. Elle est non seulement devenue une voie de communication indispensable entre les deux parties au conflit, mais elle constitue également un facteur essentiel pour empêcher une nouvelle escalade du conflit. Nous sommes donc en faveur de la recommandation du Secrétaire général en vue de la prorogation du mandat de l'UNAVEM II. Nous croyons que la communauté internationale doit déployer de nouveaux efforts pour engager les deux parties en Angola à reprendre les négociations en faveur de la réconciliation nationale et à faire aboutir le processus de paix.

La délégation chinoise sera heureuse d'appuyer le projet de résolution dont est saisi le Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle TRUJILLO (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de ma délégation, j'aimerais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juillet. Nous sommes convaincus que, grâce à votre intelligence et vos talents de diplomate, vous nous dirigerez sur la bonne voie. Je voudrais également féliciter le Représentant permanent de l'Espagne, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, de l'excellent travail qu'il a accompli le mois dernier, ainsi que les membres de sa délégation.

La délégation du Venezuela se réjouit de la présence et de la participation, à cette réunion du Conseil des Ministres des relations extérieures de l'Angola, du Zimbabwe et de la Namibie, au sujet d'une question pour laquelle la communauté internationale nourrissait de grands espoirs, à savoir l'instauration de la paix et de la stabilité en Angola au moment des élections tenues en septembre 1992.

Néanmoins, le Conseil de sécurité doit aujourd'hui renouveler une fois de plus le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) pour une période de deux mois, afin que l'ONU puisse agir avec vigueur et instaurer un accord de paix, ainsi que le recommande le Secrétaire général dans son nouveau rapport.

Mlle Trujillo (Venezuela)

Le refus continu de l'UNITA d'accepter le verdict électoral, le déclenchement d'actions armées contre la population sans défense et contre des institutions démocratiquement élues, et les efforts constants pour occuper plus de territoires constituent des sources de profonde préoccupation pour le Venezuela. Ces actes ont été condamnés vigoureusement par le Conseil dans de nombreuses résolutions.

Les conséquences humanitaires des hostilités et les souffrances imposées à la population civile sont autant d'éléments qui aggravent une situation qui est déjà catastrophique. La reprise des pourparlers est indispensable, et ma délégation a lancé un appel en ce sens aux parties, et notamment à l'UNITA, pour qu'elles relancent sans délai les pourparlers de paix sous l'égide de l'ONU, en vue de parvenir à un cessez-le-feu immédiat dans tout le pays et à la pleine mise en oeuvre des "Acordos de Paz".

De même, le Venezuela condamne toutes les activités militaires de l'UNITA et lui lance un appel pour qu'elle renonce à l'usage de la force, qui a fait tant de mal au peuple et au pays angolais, et qu'elle respecte les normes du droit humanitaire international.

Un des mérites de la démocratie et de ses institutions réside précisément dans la coexistence, la participation et la collaboration des parties, même si elles ont des opinions différentes. Le seul élément nécessaire est la volonté politique des parties de favoriser la stabilité, le développement et le bien-être du pays et de sa population. Le Venezuela souhaite que les parties partagent cette volonté et que l'UNITA s'abstienne de tout acte non conforme aux principes figurant dans les "Acordos de Paz" de Bicesse.

La situation actuelle justifie que le Conseil commence à envisager la possibilité d'imposer des mesures plus efficaces contre l'UNITA, y compris un embargo contre la vente et la fourniture d'armes ainsi que tout autre type d'aide militaire, à moins que le Secrétaire général, comme l'indique la résolution, nous informe, avant le 15 septembre 1993, qu'un cessez-le-feu effectif a été instauré et qu'un accord a été réalisé concernant l'application intégrale des "Acordos de Paz".

Nous sommes confiants que cette nouvelle prorogation favorisera une réflexion et une action nouvelles axées sur l'instauration d'une solution politique durable.

Mlle Trujillo (Venezuela)

Avant de terminer, j'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance pour le travail effectué par les observateurs internationaux de la "Troïka" en faveur du processus de paix; nous les encourageons à poursuivre leur recherche d'une solution pacifique au conflit. En outre, nous exprimons notre reconnaissance aux pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour les efforts qu'ils déploient et nous félicitons le personnel de l'UNAVEM II pour son dévouement et sa détermination sans faille. De même, mon gouvernement rend un hommage particulier à Mlle Margaret Anstee pour son travail inestimable en faveur de la paix en Angola et exprime son appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Alioune Blondin Beye, qui, nous en sommes convaincus, poursuivra les efforts axés sur l'instauration de la paix et de la stabilité en Angola.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante du Venezuela des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. KEATING (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais m'associer aux autres membres du Conseil pour vous exprimer, Monsieur le Président, mes meilleurs vœux de succès durant votre présidence.

Je me réjouis de la présence à cette réunion du Ministre des affaires extérieures de l'Angola ainsi que des Ministres des affaires étrangères du Zimbabwe et de la Namibie. Le fait qu'ils se soient déplacés jusqu'à New York indique le sérieux avec lequel les Etats régionaux et la communauté internationale dans son ensemble considèrent les événements en Angola. Nous rendons hommage à leurs efforts et à ceux des pays qui ont oeuvré et continuent d'oeuvrer en faveur d'une solution pacifique en Angola.

Je tiens également à rendre un hommage spécial à Mlle Margaret Anstee, l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola, pour le dévouement et le courage avec lesquels elle s'est acquittée de sa mission difficile pour la cause de la paix dans ce pays. Je félicite M. Beye de sa nomination en tant que Représentant spécial, et je lui souhaite plein succès dans son importante tâche.

Depuis la suspension des pourparlers de paix d'Abidjan le 21 mai dernier, la situation tragique en Angola a empiré. Les combats ont pris de l'ampleur et la situation humanitaire est plus critique que jamais. Le Gouvernement néo-zélandais partage les profondes préoccupations ressenties par la communauté

M. Keating (Nouvelle-Zélande)

internationale au sujet de l'absence continue de règlement pacifique. La Nouvelle-Zélande a montré qu'elle était décidée à contribuer à la recherche d'une solution pacifique du conflit en Angola en détachant des observateurs militaires auprès de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). Nous sommes disposés à envoyer à nouveau des observateurs dès que les circonstances le permettront. A cette fin, nous nous associons aux autres membres du Conseil pour demander instamment l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et la reprise du dialogue politique. La situation l'exige.

La Nouvelle-Zélande appuiera le projet de résolution dont est saisi le Conseil. Ce projet condamne les violations constantes des Accords de paix commises par l'UNITA. Il définit clairement les mesures que l'UNITA doit prendre maintenant : accepter les résultats des élections; cesser ses opérations militaires; retirer ses troupes des endroits occupés depuis la reprise des hostilités, et entamer un réel dialogue de fond avec le Gouvernement en vue de la pleine mise en oeuvre des Accords de paix.

La Nouvelle-Zélande demande instamment à l'UNITA de prendre ces mesures maintenant et de ne pas prolonger les souffrances qu'elle inflige au peuple angolais, qui souhaite désespérément le retour à la paix dans son pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juillet. Nous sommes convaincus que sous votre direction sage et compétente nos travaux seront couronnés de succès. Nous vous assurons donc de notre pleine et entière coopération.

Mes félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur Juan Antonio Yañez-Barnuevo, Représentant permanent de l'Espagne, pour la manière efficace avec laquelle il a dirigé le Conseil au cours du mois écoulé.

Je ne manquerai pas également de saluer parmi nous la présence du Ministre des relations extérieures de l'Angola et des Ministres des affaires étrangères de la Namibie et du Zimbabwe.

Je voudrais remercier le Secrétaire général pour l'excellent rapport qu'il nous a présenté sur les derniers développements tragiques en Angola.

Je souhaiterais également saisir cette occasion pour exprimer à Mlle Margaret Anstee l'admiration et la gratitude de la délégation de mon pays pour les efforts qu'elle a déployés et le courage hors du commun dont elle a fait preuve tout au long de la période pendant laquelle elle a oeuvré au service de la paix en Angola en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général.

Nous avons la ferme conviction que son successeur, M. Alioune Blondin Beye, dont les qualités humaines et diplomatiques sont bien connues, saura poursuivre avec succès l'oeuvre de Mlle Anstee afin de rétablir la paix et la sécurité en Angola. Nous lui exprimons notre plein appui et lui accordons notre entière confiance.

Le Royaume du Maroc est très préoccupé par la détérioration de la situation en Angola et plus particulièrement depuis la suspension des pourparlers d'Abidjan le 21 mai dernier. Cette situation est d'autant plus alarmante que l'intensification des hostilités devenues particulièrement sanglantes se traduit par un accroissement incessant des flux de réfugiés vers les Etats voisins et constitue une menace constante pour les ressortissants étrangers résidant en Angola.

Ces développements inquiétants de la situation humanitaire, qualifiée de catastrophique par le Secrétaire général, ne peuvent nous laisser indifférents

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

et doivent donc mériter notre solidarité collective et individuelle. En effet, plus de deux millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire et médicale accrue pour leur survie. C'est pourquoi, nous tenons à rendre un hommage exceptionnel au personnel de l'UNAVEM II et des agences humanitaires opérant sur place qui assurent, malgré les risques graves pour leur sécurité et les conditions difficiles, l'acheminement efficace de l'aide humanitaire aux populations civiles.

La suspension injustifiée et injustifiable de la livraison de cette aide n'est pas de nature à favoriser la reprise du dialogue ni à rétablir la confiance entre les deux parties. Nous lançons donc un appel pressant à ces dernières pour leur demander de ne plus entraver l'acheminement de l'aide humanitaire aux différentes régions du pays et faire en sorte que les conditions de sécurité requises soient garanties.

Mon pays ne peut donc que souscrire pleinement à l'appel lancé par notre Conseil aux deux parties pour qu'elles respectent les règles du droit international humanitaire en vue de garantir notamment aux populations civiles dans le besoin l'accès sans entrave aux secours humanitaires.

La livraison sans obstacles de l'aide humanitaire est certes nécessaire, mais elle ne peut constituer une fin en soi. Le rétablissement de la paix et de la sécurité en Angola passe obligatoirement par la reprise urgente et sans délai des pourparlers de paix sous les auspices des Nations Unies afin de restaurer le cessez-le-feu effectif et assurer l'application des accords de paix auxquels les deux parties ont souscrit.

Ma délégation ne peut, par conséquent, que prendre bonne note de la disposition des deux parties à reprendre ces pourparlers à la lumière de la rencontre d'Abidjan et encourager le Représentant spécial du Secrétaire général à poursuivre ses efforts à cette fin.

Mon pays formule également l'espoir que la prorogation du mandat de l'UNAVEM II permettra la réalisation de progrès nécessaires pour permettre l'élargissement de la présence des Nations Unies en Angola, afin de faciliter et de contribuer à l'aboutissement du processus de paix et permettre ainsi à ce pays frère de s'atteler à la tâche de reconstruction et de développement économique et social au profit du peuple meurtri d'Angola qui n'a que trop souffert des affres de ce conflit sanglant.

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

Etant convaincue que le projet de résolution dont notre Conseil est saisi répond pleinement à la majorité de nos préoccupations et contribuera à servir la paix et la concorde en Angola et dans la région, ma délégation lui apporte son plein appui et votera par conséquent en sa faveur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/26080.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 851 (1993).

Je vais donner maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, en toute honnêteté, je ne sais plus si je vous ai félicité ou non, mais afin d'en être sûre je le ferai de nouveau.

Mon gouvernement se félicite des efforts de Mlle Margaret Anstee, qui a oeuvré inlassablement en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général, pour essayer d'instaurer la paix en Angola. Nous nous félicitons également des efforts énergiques du nouveau Représentant spécial, M. Beye, qui s'est attaché depuis sa nomination à relancer les fournitures d'aide humanitaire et les négociations face à face entre les parties. L'accord du 12 juillet sur l'aide d'urgence conclu entre l'UNITA et les Nations Unies est un signe d'espoir que la nécessité de régler les problèmes humanitaires que connaît l'Angola a été reconnue. Nous continuons d'appuyer les efforts déployés par les Nations Unies pour trouver une solution pacifique au conflit en Angola.

Nous nous félicitons et nous appuyons également l'effort que font les Nations Unies pour soulager les souffrances humaines du peuple angolais. Nous continuons d'être profondément préoccupés par la situation critique du peuple

Mme Albright (Etats-Unis)

angolais. Dans ce contexte, nous lançons un appel à l'UNITA pour qu'elle s'abstienne de toute activité militaire et revienne au processus de paix. Nous reconnaissons également les coûts qu'entraîne la poursuite du conflit pour le peuple angolais et la communauté internationale.

Nous devons également faire observer qu'il n'est que logique que nous ne puissions donner notre accord au renforcement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II (UNAVEM II) tant que les conditions qui lui permettront d'accomplir son mandat n'auront pas été créées. En outre, avant de donner notre accord à des engagements supplémentaires, le Secrétariat devra nous dire clairement quel sera le montant des coûts que cela entraîne et pendant combien de temps.

L'oeuvre de maintien de la paix des Nations Unies est une industrie en pleine croissance. Mais avant que nous puissions réellement faire face à la demande croissante, nous devons comprendre les besoins de ceux qui exigent nos services et chercher à savoir comment nos maigres ressources sont utilisées. Notre objectif est de réorganiser le mécanisme de maintien de la paix de façon à pouvoir faire face à la nouvelle demande. D'ici là, nous devons nous assurer que nos ressources limitées sont utilisées au mieux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante des Etats-Unis des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Je pense, Monsieur le Président, que je vous ai félicité la semaine dernière.

Le Japon est profondément préoccupé par la détérioration de la situation politique et militaire en Angola alors que les combats s'intensifient. Les tentatives répétées d'acquisition de nouveaux territoires de la part de l'UNITA sont particulièrement répréhensibles. L'UNITA doit comprendre que la société internationale ne reconnaîtra pas la saisie de territoire par la force ni sa demande d'une base de pouvoir élargie.

Un des éléments principaux qui contribuent à l'intensification des combats est la participation militaire étrangère qui a été signalée en Angola. Le Japon demande dans les termes les plus vigoureux que tous les Etats s'abstiennent de fournir quelque forme d'assistance militaire que ce soit, en particulier à l'UNITA. Peut-être faudrait-il que la communauté internationale fasse de nouveaux efforts pour obtenir la pleine coopération des pays de l'extérieur.

M. Hatano (Japon)

Dans ces conditions, le Japon est d'accord pour que l'on proroge le mandat actuel d'UNAVEM II pour une période de deux mois. Dans l'intervalle, nous prions instamment les deux parties de reprendre les pourparlers de paix sans plus tarder, en vue d'instaurer immédiatement un cessez-le-feu.

Il est véritablement déplorable que la vie de 2 millions de personnes soit maintenant menacée et qu'elles doivent leur survie à l'aide extérieure. En mars dernier, le Japon a accordé une assistance d'urgence supplémentaire au Comité international de la Croix-Rouge afin d'alléger les souffrances en Angola. Tout effort visant à refuser l'accès à l'assistance d'urgence à ceux qui en ont le plus besoin ne saurait se justifier. J'engage vivement l'UNITA à apporter sa coopération afin que les activités d'assistance humanitaire puissent reprendre.

Je voudrais également souligner l'importance de l'établissement de la paix après le conflit, dont a parlé ce matin S. E. le Ministre des affaires étrangères de Namibie, non seulement en tant que moyen d'empêcher une reprise du conflit mais aussi en tant que moyen d'encourager le processus de paix en rendant l'espoir aux parties au conflit et à la population angolaise en un avenir pour leur pays.

Le Japon continuera de faire tout son possible pour soutenir le peuple angolais dans ses efforts pour rétablir la paix et reconstruire son pays. Mais, en même temps, je dois souligner qu'en définitive, c'est aux Angolais eux-mêmes qu'il appartient d'établir une base solide pour la paix et la reconstruction sociale et économique.

Je salue la présence ici des dirigeants africains qui participent à nos travaux, et notamment Leurs Excellences le Ministre des relations extérieures de l'Angola, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie et le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe.

Je voudrais maintenant, au nom de mon gouvernement, exprimer ma sincère reconnaissance et mes remerciements à Mlle Margaret Anstee pour le travail remarquable qu'elle a accompli en sa qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola et ce, dans des circonstances extrêmement difficiles. Je tiens également à féliciter M. Alioune Blondin Beye de sa nomination en tant que Représentant spécial pour l'Angola. Je suis certain qu'il relèvera de façon efficace le défi que représente son important mandat.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées la dernière fois!

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Certain de ne pas l'avoir déjà fait, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter maintenant de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Vos qualités et votre expérience de diplomate, déjà évidentes dans les travaux du Conseil, sont le garant du succès de nos discussions pour le reste du mois.

Je voudrais aussi exprimer la chaleureuse gratitude de ma délégation pour le travail remarquable effectué par votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo, de l'Espagne, à la présidence du Conseil pour le mois de juin.

Ma délégation tient également à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe, dont la présence parmi nous aujourd'hui aura une profonde influence sur les travaux du Conseil.

Ma délégation accueille avec intérêt et apprécie le nouveau rapport opportun et exhaustif du Secrétaire général sur l'Angola. Ce rapport fournit une évaluation authentique de la situation sur le terrain et décrit une ligne d'action visant à mettre fin à cette lutte tragique et malheureuse en Angola.

Je tiens à saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à Mlle Margaret Anstee qui, en sa qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général, a fait des efforts remarquables pour rétablir la paix en Angola et n'a ménagé aucun effort pour amener les deux parties au dialogue. En fait, les progrès considérables réalisés lors des entretiens d'Abidjan ont pratiquement été entièrement dus à son leadership, à son tact, à sa patience et à sa persévérance. Son courage indomptable et son endurance face à des situations impossibles et dans des conditions de vies dangereuses sont dignes de la plus haute estime.

Le Pakistan se félicite aussi de la nomination du nouveau Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, qui, dans la courte période qui s'est écoulée depuis qu'il a pris ses fonctions, a déjà apporté une contribution positive par les efforts intensifs qu'il a faits pour relancer le processus de paix.

M. Marker (Pakistan)

Ma délégation voudrait également rendre un hommage particulier et respectueux au Président Félix Houphouët-Boigny, de la Côte d'Ivoire, pour les efforts qu'il a déployés et pour son leadership lors des négociations nombreuses et prolongées qui ont eu lieu à Abidjan. C'est là une nouvelle manifestation du dévouement de longue date du Président Houphouët-Boigny au service de l'Afrique et de la paix dans le monde.

Nous sommes profondément préoccupés et alarmés par la détérioration de la situation politique, militaire et humanitaire en Angola. Non seulement ce pays a été plongé dans une destruction insensée et dans d'immenses souffrances, mais des événements inquiétants menacent de déstabiliser la région tout entière. La participation au présent débat du Conseil de sécurité d'éminents représentants d'Etats africains - les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, de la Namibie et du Zimbabwe - est une indication des préoccupations qu'éprouve à juste titre la communauté internationale; leurs avis recevront sans aucun doute toute la considération qu'ils méritent.

L'intensification des combats après l'offensive de l'UNITA a encore vicié davantage l'atmosphère du dialogue et des négociations engagés en vue de régler la crise en Angola. Malheureusement, la victime innocente de cette frénésie destructrice est le peuple de l'Angola, dont la situation critique a atteint des proportions catastrophiques.

Nous appuyons les efforts persistants faits par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour rétablir un cessez-le-feu, relancer le processus de paix qui a été suspendu à Abidjan en juin, et fournir une assistance humanitaire d'urgence. Nous apprécions également les initiatives prises à la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et celles des trois pays observateurs en vue d'instaurer un cessez-le-feu et de faire appliquer les "Acordos de Paz".

Ma délégation appuie totalement la résolution que le Conseil a adoptée aujourd'hui, qui est claire et sans équivoque et qui couvre les principales questions auxquelles on doit s'attaquer en vue d'un règlement d'ensemble de la crise en Angola. Cette résolution lance une sérieuse mise en garde à l'UNITA en ce qui concerne la poursuite de sa campagne militaire, son refus de retirer ses troupes des régions qu'elles occupent, et son obstruction persistante à l'assistance humanitaire. Il a également été clairement dit à l'UNITA que le

M. Marker (Pakistan)

Conseil n'acceptera pas que le rétablissement du cessez-le-feu, qui devrait être le point de départ du processus de paix, soit davantage retardé pas plus qu'il n'acceptera les attermolements totalement injustifiés concernant l'application des Accords de Bicesse. Il faut arriver à convaincre les deux parties, et l'UNITA en particulier, de reprendre le dialogue sans plus de retard et de procéder sur la base des progrès qui ont été si laborieusement réalisés lors des négociations prolongées d'Abidjan. Le comportement et la sincérité de l'UNITA, qui sont les facteurs les plus importants dans le rétablissement du processus de paix, doivent être jugés sur ses actes et non sur ses déclarations et ses protestations.

Il faut que nous fixions un délai ferme pour l'instauration d'un cessez-le-feu et l'application des "Acordos de Paz". Un message clair et la ferme volonté du Conseil sont des éléments indispensables pour faire sortir le régime divisé de l'Angola de sa propre tragédie.

Ma délégation estime que le seul rayon d'espoir dans la situation extrêmement sombre qui règne en Angola est le rôle héroïque joué par la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II). C'est pourquoi nous appuyons totalement la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM II et la décision du Conseil de proroger le mandat existant pour une période de deux mois. Mais il est clair que cette période doit être utilisée pour trouver un règlement durable du conflit en Angola.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ERDOS (Hongrie) : Monsieur le Président, nous voudrions vous exprimer notre grande satisfaction de vous voir à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Nous remercions en même temps l'Ambassadeur Yañez-Barnuevo de l'Espagne pour l'excellent travail qu'il a fait à la tête du Conseil le mois précédent.

La Hongrie a voté en faveur de la résolution 851 (1993) car elle est très préoccupée d'une situation qui ne cesse de se dégrader en Angola. Comme il a été relevé dans nos débats ce matin, la crise en Angola est un problème africain. A quoi nous nous empressons d'ajouter qu'elle ne saurait être considérée comme exclusivement africaine, qu'elle concerne le monde entier, et qu'elle constitue un problème qui, par ses ramifications et enseignements, doit préoccuper la communauté internationale tout entière.

La Hongrie apporte son plein appui au maintien de la présence onusienne en Angola et à la prorogation du mandat de l'UNAVEM II pour une période additionnelle. Elle attache une importance fondamentale à la poursuite du processus de paix et à l'application intégrale des Accords de paix. Elle se félicite de l'exigence, formulée dans la présente résolution, que l'UNITA accepte sans réserve les résultats des élections démocratiques de 1992 et agisse en conséquence. La Hongrie condamne la continuation des actions militaires menées par l'UNITA, ses tentatives d'acquérir des territoires supplémentaires, agissements qui sont totalement incompatibles avec l'esprit et la lettre des Accords de paix. La Hongrie, faute d'un accord sur l'application intégrale des Accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, appuie l'imposition de mesures nécessaires obligatoires pour empêcher l'UNITA de poursuivre ses actions militaires. En évoquant cette éventualité, le Conseil envoie un message clair à ceux qui sont visés.

L'activité présente de l'UNITA reflète une mentalité politique que la communauté internationale se doit de rejeter fermement, une attitude qui n'a rien à voir avec les objectifs du processus démocratique en Angola. Il y a une autre voie qui reste ouverte à l'UNITA, celle de l'abandon de la violence et d'une participation constructive, à la mesure de son assise populaire dans le pays, dans l'immense entreprise de la reconstruction de cet Etat dévasté par une guerre qui n'a que trop duré et qui a provoqué une tragédie humanitaire d'une dimension extraordinaire.

M. Erdős (Hongrie)

Nous tenons à rendre un hommage particulier à Mlle Anstee, Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a occupé cette fonction jusqu'au milieu de l'année, pour les efforts inlassables qu'elle n'a cessé de déployer en vue du règlement de la crise angolaise. En même temps, nous formulons nos vœux de succès à M. Beye, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola.

La Hongrie se félicite de la présence parmi nous et de la participation à nos débats de plusieurs ministres africains des affaires étrangères. Cette présence et les propos qu'ils ont tenus nous rappellent, s'il en était encore besoin, que le Conseil de sécurité ne saurait, en aucune circonstance et dans aucune région du monde, échapper à ses responsabilités universelles de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant de la Hongrie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. LADSOUS (France) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de marquer les félicitations de ma délégation à votre endroit, alors que vous avez assumé depuis le début de ce mois la présidence de notre Conseil, et par la même occasion, de marquer la reconnaissance et également les compliments de notre délégation à l'égard de l'Ambassadeur d'Espagne, pour la présidence qu'il a assumée et la façon dont il l'a assumée au cours du mois écoulé.

L'évolution de la situation en Angola où la guerre civile s'intensifie, où, de jour en jour, le sort des populations civiles s'aggrave, où les gens meurent par milliers de la famine ou des conséquences de cette guerre effroyable, cette évolution de la situation préoccupe très vivement mon gouvernement. L'encercllement de territoires, l'attaque contre des trains transportant des civils, les obstacles mis à l'acheminement de l'aide humanitaire sont autant de méthodes odieuses que mon gouvernement réproouve profondément. La poursuite des affrontements est d'autant plus choquante qu'il y a déjà dix mois que le peuple angolais s'est prononcé résolument en faveur de la mise en oeuvre des Accords de Bicesse et des principes démocratiques.

Ma délégation - qui s'était réjouie en son temps de la tenue de pourparlers de paix sous les auspices des Nations Unies à Abidjan, et qui tient à cet égard à rendre hommage au rôle joué par la Représentante spéciale

M. Ladsous (France)

du Secrétaire général et par les autorités de la Côte d'Ivoire dans la recherche d'une solution pacifique à ce conflit - déplore vivement l'échec de ces négociations et constate que cet échec est dû à l'intransigeance de l'UNITA. La France lance un nouvel appel au dialogue entre les dirigeants des deux parties, en soulignant qu'aucune solution militaire ne sera acceptable. Elle espère que les négociations pourront reprendre et aboutir, dans des délais rapprochés, faute de quoi elle sera disposée à examiner, dans le cadre du Conseil de sécurité, les mesures qui s'imposent à l'encontre de la partie qui s'oppose à la paix.

Ma délégation exprime sa plus vive indignation face aux attaques et aux menaces à l'encontre du personnel de l'UNAVEM, venu dans ce pays en mission de paix, ainsi qu'à l'encontre des convois humanitaires, et elle exige qu'il soit mis fin immédiatement à ces actes intolérables. Ma délégation tient à redire toute son admiration pour le dévouement et le courage du personnel de l'UNAVEM qui, hier, sous l'autorité de Mlle Anstee, à laquelle, donc, nous rendons hommage, et aujourd'hui, sous celle de M. Alioune Blondin Beye, remplit sa mission dans des conditions extrêmement difficiles. Ma délégation juge particulièrement essentiel le rôle de médiateur entre les deux camps que joue le Représentant spécial du Secrétaire général.

En votant pour cette résolution qui proroge le mandat de l'UNAVEM pour deux mois, ma délégation a réaffirmé son attachement aux Accords de Bicesse, elle a redit sa foi dans la présence des Nations Unies et elle a entendu donner une nouvelle chance à la paix. Elle espère que ce message sera entendu et que les parties sauront saisir cette occasion afin que le peuple angolais puisse vivre dans la dignité et consacrer toute son énergie à la reconstruction de son pays avec l'aide de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je voudrais, d'emblée, m'associer aux autres membres du Conseil pour rendre hommage au travail de Mlle Margaret Anstee, ex-Représentante spéciale du Secrétaire général. Je suis sûr qu'elle comprendra que ce serait une

Le Président

litote que de dire combien ses compatriotes sont fiers du travail qu'elle a accompli et de l'exemple qu'elle a donné. Si je peux relever une chose qui m'a paru tout à fait remarquable, cela a été la façon dont elle a expliqué sur les ondes de la BBC World Service, jour après jour, les souffrances du peuple angolais, polarisant ainsi l'attention du monde sur un épisode qu'il n'était que trop enclin à oublier.

Je tiens également à me féliciter très vivement de la nomination du nouveau Représentant spécial. Il a un exemple difficile à suivre mais tous nos voeux l'accompagnent ainsi que notre soutien.

Je souhaite la bienvenue aux Ministres des pays voisins de l'Angola ainsi qu'au Ministre des relations extérieures de l'Angola, qui sont venus à cette réunion. Je pense que la présence des Ministres de la Namibie et du Zimbabwe est une manifestation très claire de ce que d'autres pays de la région, ainsi que ceux représentés à ce Conseil, ne sont pas disposés à renoncer à l'Angola, aussi déprimante que puisse être la situation actuelle.

Mon gouvernement déplore vivement l'impasse et la persistance des combats, et il pense que l'UNITA porte une lourde responsabilité dans la persistance des décès et des souffrances qui en résultent. Nous estimons également que l'UNITA a lamentablement manqué de coopérer avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des mesures humanitaires destinées à atténuer les souffrances. Les nouvelles d'aujourd'hui faisant état de tirs essuyés par un aéronef du Programme alimentaire mondial (PAM) ne sont qu'un incident de plus dans une longue série d'actes scandaleux de ce genre. Notre principal espoir, à nous et aux autres membres du Conseil, doit porter sur la reprise des pourparlers suspendus à Abidjan. Il ne faut manquer aucune occasion de reprendre ces pourparlers, et nous espérons que tous les intéressés feront preuve d'une souplesse qui - dans le cas de l'UNITA du moins - a jusqu'à présent fait défaut, et ce, dans les semaines à venir, lorsque des tentatives seront faites pour renouer ces entretiens.

Le Président

Entre-temps, j'espère que l'UNITA se rendra compte de la marée montante de critique du rejet de ses politiques par la communauté mondiale tout entière et de l'intention déclarée dans la résolution du Conseil indiquant qu'il est prêt à prendre des mesures si ces politiques ne changent pas.

La présence de ministres de pays voisins de l'Angola, ce qu'ils ont dit sur les politiques actuelles de l'UNITA et ce qu'ils en pensent devraient montrer à quel point les politiques actuelles de l'UNITA sont rejetées par ses voisins. Ces tendances annoncent sûrement un triste avenir pour l'UNITA si elle ignore ce message et ne change pas ses politiques.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil. Le Ministre des relations extérieures de l'Angola a demandé la parole, et je l'invite à faire sa déclaration.

M. De MOURA (Angola) (interprétation de l'anglais) : Avant tout, je suis réellement ému. Je voudrais remercier tous les membres du Conseil de sécurité de l'appui sans réserve que nous venons de recevoir.

Bien que je vous connaisse personnellement depuis plusieurs années, Monsieur le Président, et que je connaisse vos compétences, je ne vous ai jamais vu vous occuper de questions telles que celle que nous avons examinée ici aujourd'hui. Il y a quelques années, il nous fallait des journées entières, voire des semaines, pour examiner une seule question ici. Maintenant, comme l'ont dit quelques membres, sous votre direction avisée, nous avons réussi en quelques heures à adopter la résolution 851 (1993) sur la situation en Angola.

Monsieur le Président, puisque je ne vous ai pas félicité ce matin, je saisis cette occasion pour vous remercier personnellement et pour vous féliciter de la façon dont vous avez dirigé cette séance.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses efforts incessants pour ramener la paix en Angola. Avec l'appui de la communauté internationale - et notamment avec l'appui de vous tous ici -, le Gouvernement angolais réussira certainement, après 30 années de combats, à ramener la paix au peuple angolais.

Mon gouvernement vous sera donc reconnaissant de votre appui constant, bilatéral ou multilatéral, pour nous aider à atteindre cet objectif.

M. De Moura (Angola)

Au nom de mon gouvernement et de ma délégation, je renouvelle une fois de plus nos remerciements pour l'adoption de cette résolution qui, je l'espère, sera mise en oeuvre avec votre appui et votre aide collectifs.

Je remercie également les Ministres des Etats africains de première ligne qui sont venus ici pour participer à ce débat et pour donner une perspective mondiale de la situation qui règne en Angola.

De même, j'adresse nos sincères remerciements aux représentants du Portugal, de la Zambie et de l'OUA, aux Ministres des Etats de première ligne et à tous les autres représentants ici présents, de même qu'aux amis qui sont intervenus avec les 15 membres du Conseil de sécurité et, comme je l'ai dit ce matin, Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans votre travail. Merci beaucoup.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des relations extérieures de l'Angola des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je suis sûr que tous mes collègues lui sont extrêmement reconnaissants des propos qu'il nous a adressés.

Ceux qui assistent à nos séances nous disent souvent que nous ne faisons pas assez quand nous pensons que nous avons beaucoup fait. En cette occasion, j'ai l'impression que la plupart d'entre nous pensent que nous n'avons pas fait assez pour un pays qui souffre autant que le vôtre. Vous avez eu la générosité de nous en remercier et nous en sommes très heureux.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.